



**Document d'information pour l'exercice clos le
31 décembre 2019**

Sommaire

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019	p. 3
Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019	p. 30
Rapport de gestion	p. 53
Rapports des commissaires aux comptes	p. 79

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Sommaire

Sommaire	4
Bilan consolidé.....	5
Compte de résultat consolidé.....	6
Note 1 - Informations sur le Groupe 1000mercis - Numberly	7
Note 1.1 - Présentation du Groupe.....	7
Note 1.2 - Faits marquants de la période	7
Note 2 - Principes généraux	7
Note 3 - Méthodes de consolidation	8
Note 3.1 - Périmètre et méthode de consolidation.....	8
Note 3.2 - Conversion des états financiers	8
Note 4 - Informations complémentaires sur le bilan consolidé.....	9
Note 4.1 - Ecart d'acquisition	9
Note 4.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles	11
Note 4.3 - Immobilisations financières	13
Note 4.4 – Besoin en fonds de roulement	14
Note 4.4.1 - Créances clients.....	14
Note 4.4.2 - Autres créances	15
Note 4.4.4 - Fournisseurs	15
Note 4.4.5 - Autres dettes	15
Note 4.5 - Trésorerie nette	15
Note 4.6 - Capitaux propres.....	17
Note 4.7 - Provisions pour risques et charges	22
Note 5 - Informations complémentaires sur le compte de résultat	23
Note 5.1 - Chiffre d'affaires	23
Note 5.2 - Charges externes	24
Note 5.3 - Charges de personnel.....	24
Note 5.4 - Autres produits et autres charges.....	24
Note 5.5 – Résultat financier	25
Note 5.6 – Résultat exceptionnel.....	25
Note 5.7 - Impôt sur les sociétés	25
Note 5.8 – Résultat par action	26
Note 6 - Autres informations	27
Note 6.1 - Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	27
Note 6.3 - Parties liées	28
Note 6.4 – Honoraires des commissaires aux comptes	28
Note 6.5 - Evénements post clôture.....	28

Bilan consolidé

En milliers d'euros	Note	2019	2018	Var.	Var. %
Ecart d'acquisition	4.1	968	1 623	(655)	-40%
Immobilisations incorporelles	4.2	4 127	3 716	411	11%
Immobilisations corporelles	4.2	31 202	32 712	(1 510)	-5%
Immobilisations financières	4.3	660	809	(149)	-18%
Titres mis en équivalence	4.3	1 432	1 211	221	18%
Actif immobilisé		38 389	40 071	(1 682)	-4%
Clients et comptes rattachés	4.4	30 698	30 777	(78)	0%
Impôts différés	4.4	3	34	(30)	-90%
Autres créances et comptes de régularisation	4.4	9 350	5 858	3 491	60%
Valeurs mobilières de placement	4.5	574	9 074	(8 500)	-94%
Disponibilités	4.5	13 186	9 552	3 635	38%
Actif circulant		53 812	55 295	(1 483)	-3%
Total Actif		92 200	95 365	-3 165	-3%
Capital		290	289	2	1%
Primes liées au capital		5 574	5 574		
Réserves (part du groupe)		39 734	38 034	1 700	4%
Résultat net (Part du groupe)		2 502	4 239	(1 737)	-41%
Capitaux propres (Part du groupe)	4.6	48 100	48 136	(36)	0%
Intérêts minoritaires					
Autres fonds propres					
Total des capitaux propres	4.6	48 100	48 136	(36)	0%
Provisions			8	(8)	-100%
Impôts différés		49	0	49	
Provisions et impôts différés	4.4	49	8	41	494%
Dettes financières	4.5	17 727	19 230	(1 503)	-8%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.4	10 857	12 411	(1 555)	-13%
Autres dettes et comptes de régularisation	4.4	15 468	15 580	(112)	-1%
Dettes		44 051	47 221	(3 170)	-7%
Total Passif		92 200	95 365	-3 165	-3%

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	2019	2018	Var.	Var. %
Chiffre d'affaires	5.1	69 227	68 093	1 134	2%
Autres produits d'exploitation	5.4	2 979	2 424	556	23%
Produits d'exploitation		72 207	70 517	1 690	2%
Achats consommés	5.2	(26 087)	(17 097)	(8 990)	53%
Charges externes	5.2	(12 528)	(19 835)	7 307	-37%
Impôts et taxes		(835)	(947)	112	-12%
Charges de personnel	5.3	(25 351)	(22 976)	(2 376)	10%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4.2 4.4 4.5	(4 544)	(3 690)	(854)	23%
Charges d'exploitation		(69 345)	(64 544)	(4 801)	7%
Résultat d'exploitation		2 887	5 971	(3 084)	-52%
Produits financiers		114	356	(242)	-68%
Charges financières		(569)	(844)	276	-33%
Résultat financier		(455)	(488)	33	-7%
Opérations en commun					
Résultat courant des entreprises intégrées		2 432	5 483	(3 051)	-56%
Produits exceptionnels		1	200	(199)	-100%
Charges exceptionnelles		(11)	(4)	(7)	187%
Résultat exceptionnel		(11)	196	(207)	-105%
Impôt sur les bénéfices		80	(1 151)	1 232	-107%
Impôts différés		(82)	(42)	(40)	95%
Résultat net des entreprises intégrées	5.7	2 420	4 486	(2 066)	-46%
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acqu	4.1	(655)	(655)		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.3	737	408	329	80%
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 502	4 239	(1 737)	-41%
Résultat net (part du groupe)		2 502	4 239	(1 737)	-41%

Note 1 - Informations sur le Groupe 1000mercis - Numberly

Note 1.1 - Présentation du Groupe

Le Groupe 1000mercis (ci-après « le Groupe ») est un expert reconnu en CRM digital et Marketing programmatique, de la collecte de données (base CRM, DMP) à l'activation (email, vidéo, social, in store).

Le Groupe a pour mission de concevoir des dispositifs à fort ROI incrémental pour les annonceurs souhaitant optimiser leurs actions de conquête et de fidélisation sur tous les supports digitaux.

L'activité est opérée dans plus de 50 pays, et le Groupe est présent en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis d'Amérique, aux Emirats Arabe Unis, en Israël, aux Pays-Bas, en Italie et au Canada.

1000mercis, société tête du Groupe, est une société anonyme avec un Conseil d'Administration, ayant son siège social au 28 rue de Châteaudun, Paris 9^{ème}.

Note 1.2 - Faits marquants de la période

Le 1er janvier 2019, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 572 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 288 677,50 euros à 288 724,70 euros.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 5 juin 2019, le Groupe a distribué 866 002,50 euros de dividende, soit 0,30 € par action. Le dividende effectivement distribué du fait des actions propres est de 784 799,40 euros.

Le 1er juillet 2019, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 15 037 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 288 724,70 euros à 290 228,40 euros.

Note 2 - Principes généraux

En application du Règlement CRC 99-02, les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux règles françaises.

Les principes et méthodes comptables retenus, au 31 décembre 2019, sont les mêmes que ceux retenus dans les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2018.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur premier semestre le 30 juin et leur exercice le 31 décembre. Les comptes consolidés annuels sont présentés en euros, devise fonctionnelle de la société et arrondis à l'euro le plus proche.

L'exercice social a une durée de 12 mois et les comptes consolidés présentés sont relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Ces comptes sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le 26 mars 2020, le Conseil d'Administration de la société a arrêté les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2019 du Groupe.

Note 3 - Méthodes de consolidation

Note 3.1 - Périmètre et méthode de consolidation

Une filiale est consolidée selon la méthode de l'intégration globale (IG) lorsque le Groupe a le contrôle exclusif de celle-ci. Ce contrôle exclusif implique la capacité de diriger l'activité, l'exposition au rendement variable de la société et la faculté d'exercer le pouvoir influençant les rendements.

Une filiale est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence (MEE) lorsque le Groupe a une influence notable, soit un pourcentage d'intérêts inférieur à 20%.

Le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

Société	31-déc-19		31-déc-18		Siège social
	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	
1000mercis	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
Ocito	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
1000mercis Ltd	100%	IG	100%	IG	7, Portland Place Londres (Royaume Uni)
1000mercis Inc	100%	IG	100%	IG	33 West 19th street 4th Floor, New York (Etats-Unis)
Matiro	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
SCI Châteaudun	100%	IG	100%	IG	28, rue de Châteaudun 75009 Paris
Numberly DMCC	100%	IG	100%	IG	Almas Tower, Jumeirah Lakes Towers Sheikh Zahed Road Dubaï (Emirats Arabes Unis)
Numberly B.V	100%	IG	100%	IG	Reguliersgracht 41, 1017LK AMSTERDAM (Pays-Bas)
1000mercis Israël	100%	IG	100%	IG	WeWork Sarona, 3 Aluf Kalman Magen St. Tel Aviv (Israël)
Numberly SRL	100%	IG	100%	IG	MILANO (MI) Foro Buonaparte 68 CAP 20121 (Italie)
Numberly, marketing interactif	100%	IG	100%	IG	B915-1470 Rue Peel Montréal Québec H3A1T1 (Canada)
Customer Experience Group Limited	20%	MEE	20%	MEE	5/F, B2B Centre, 35 Connaught Road West Sheung Wan (Hong-Kong)

Note 3.2 - Conversion des états financiers

Les données des états financiers des entités du Groupe sont mesurées dans la monnaie de leur environnement économique principal (celui dans lequel l'entité génère et dépense principalement sa trésorerie) : elle est appelée monnaie fonctionnelle.

La conversion de la monnaie de fonctionnement à la monnaie de la société mère est faite selon la méthode du cours de clôture. Les éléments du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et ceux du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les taux de change utilisés sont :

31-déc-19	AED	CAD	GBP	HKD	ILS	USD
Taux de clôture	0,24280	0,68503	1,17536	0,11432	0,25743	0,89015
Taux moyen	0,24345	0,67306	1,13985	0,11399	0,25057	0,89319
31-déc-18	AED	CAD	GBP	HKD	ILS	USD
Taux de clôture	0,23744	0,64082	1,11791	0,11151	0,23271	0,87336
Taux moyen	0,23117	0,65352	1,13027	0,10799	0,23564	0,84639
31-déc-17	AED	CAD	GBP	HKD	ILS	USD
Taux de clôture	0,22649	non applicable	1,12710	0,10670	0,24018	0,83382
Taux moyen	0,23892	non applicable	1,14136	0,11362	0,24626	0,88552

Note 4 - Informations complémentaires sur le bilan consolidé

Note 4.1 - Ecarts d'acquisition

Principe comptable

Les écarts d'acquisition sont constitués de la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation de chaque société consolidée et la quote-part d'intérêts de 1000mercis dans l'actif net résultant de l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les frais liés aux acquisitions sont intégrés au coût d'acquisition pour la détermination de l'écart d'acquisition.

Le règlement ANC 2015-07 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 a modifié les règles relatives à l'amortissement des écarts d'acquisition. En application des nouvelles règles et compte tenu de l'évolution technologique rapide des marchés sur lesquelles elle opère, 1000mercis a considéré que son horizon d'investissement dans les filiales était d'une durée de 7 ans et que cette durée pouvait être retenue comme durée d'utilisation des écarts d'acquisition. Il en résulte que les plans d'amortissement des écarts d'acquisition, qui étaient dès l'origine calculés sur une durée de 7 ans, n'ont pas été modifiés en raison de l'entrée en vigueur des nouvelles règles.

Dans l'hypothèse de l'identification d'indices de perte de valeur, la valeur actuelle des écarts d'acquisition non intégralement amortis est testée afin d'apprécier, par des approches DCF ou par référence à une juste valeur décotée de frais de commercialisation, l'opportunité de constater des dépréciations en sus des dotations aux amortissements

En milliers d'euros	31.12.2018	Acquisition	Cession	31.12.2019
Ecart d'acquisition	12 521			12 521
Amortissements des écarts d'acquisition	-10 898	-655		-11 554
Dépréciations des écarts d'acquisition				
Valeur nette	1 623	-655		968
Impact tableau de flux de trésorerie		-655		

- L'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre de la société Ocito a été déterminé de la manière suivante :

En euros	Ocito
Coût d'acquisition des titres Ocito	8 685 655
Capitaux propres au 1 ^{er} mai 2008	-751 072
Ecart d'acquisition	7 934 583

L'écart d'acquisition d'Ocito est amorti en totalité depuis l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- L'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre de la société Matiro a été déterminé de la manière suivante :

En euros	Matiro
Coût d'acquisition des titres Matiro	750 552
Capitaux propres au 1 ^{er} juillet 2013	36 786
Ecart d'acquisition	787 338

L'écart d'acquisition de Matiro, amorti à compter de l'acquisition des titres, est amorti à hauteur de 731 495 € au 31 décembre 2019 contre 618 619€ au 31 décembre 2018 soit une dotation de 112 476 € au titre de l'exercice 2019.

- L'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre de la société Customer Experience Group Limited a été déterminé de la manière suivante :

En euros	Customer Experience Group Limited
Coût d'acquisition des titres Customer Experience Group Limited	4 520 889
Capitaux propres au 1 ^{er} septembre 2014	-721 389
Ecart d'acquisition Customer Experience Group Limited	3 799 500

L'écart d'acquisition est amorti à compter de l'acquisition des titres Customer Experience Group Limited en date du 5 septembre 2014. L'écart d'acquisition de Customer Experience Group Limited est amorti à hauteur de 2 887 919 € au 31 décembre 2019 contre 2 345 133 € au 31 décembre 2018 soit une dotation de 542 786 € au titre de l'exercice 2018.

Note 4.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Principe comptable

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de :

- logiciels et de licences qui sont amortis sur la durée d'utilité comprise en fonction de la nature des logiciels (1 à 3 ans).
- frais de recherches et de développement d'outils logiciels utiles à l'activité. Les coûts de développement répondant aux six critères d'activation définis par le PCG sont activés. Les critères sont : faisabilité technique, intention de l'achever et de l'utiliser, capacité d'utilisation, avantages économiques futurs, disponibilité des moyens pour l'achever et évaluation fiable des dépenses attribuables au projet. Ces frais de sont amortis sur une durée de 3 ans en linéaire à partir de la date d'activation.
- frais d'acquisition du siège social, amortis sur 5 ans.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées.

Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Les durées et modes d'amortissement sont les suivants :

- constructions durée de 3 à 28 ans selon les composants
- matériel informatique d'exploitation 3 ans dégressif
- installations agencements 5 à 10 ans linéaire
- matériel de bureau et informatique 3 ans linéaire et dégressif
- mobilier 4 à 5 ans linéaire

En euros	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Transfert	Autres variations	31.12.2019
Frais d'établissement	2 891 705						2 891 705
Concessions, brevets et droits similaires	4 845 581	589 889	(113 351)	72	3 299 743	125 376	8 747 310
Fonds commercial	51 000			0			51 000
Autres immobilisations incorporelles	0						0
Immobilisations incorporelles en cours	1 470 723	2 276 943			(3 299 743)		447 923
Avances et acomptes s/imm. incorp.	125 376					(125 376)	
Immobilisations incorporelles - brutes	9 384 385	2 866 832	(113 351)	72			12 137 938
Terrains	17 500 000						17 500 000
Constructions	17 710 442						17 710 442
Installations techniques, matériel & outillage	64 967						64 967
Autres immobilisations corporelles	7 178 560	576 686	(8 958)	2 037			7 748 325
Immobilisations corporelles en cours	623 131						623 131
Avances et acomptes s/imm. corp.	(0)						
Immobilisations corporelles - brutes	43 077 099	576 686	(8 958)	2 037			43 646 865
Total	52 461 485	3 443 518	(122 309)	2 109			55 784 803

Au 31 décembre 2019, les frais de recherches et développement activés sont de à 2277 K€ et correspondent à plusieurs projets en cours de développement.

Le 30 juillet 2014, le Groupe a acquis son siège social situé 28, rue de Châteaudun 75009 Paris pour 35 millions d'euros hors droits. La valeur de l'immeuble a été comptabilisée et amortie par composants selon le rapport de l'expert immobilier indépendant désigné par la société. La valeur de composants et leur durée d'amortissement sont les suivantes :

Composant	Valeur (euros)	Amortissement linéaire (Durée)
Terrain	17 500 000	Non applicable
Structure - Plancher - Réseaux	6 300 000	28 ans
Huisseries - Menuiseries extérieures	3 500 000	26 ans
Etanchéité - Ravalement	7 000 000	14 ans
Ascenseurs éléments techniques	700 000	3 ans
Immeuble	35 000 000	

En euros	31.12.2018	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	31.12.2019
Frais d'établissement	(2 433 965)	(456 629)				(2 890 594)
Concessions, brevets et droits similaires	(3 234 675)	(1 867 066)	113 351	(60)		(4 988 450)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(5 668 640)	(2 323 695)	113 351	(60)		(7 879 044)
Constructions	(4 847 811)	(1 100 307)				(5 948 118)
Installations techniques, matériel & outillage	(59 412)	(5 555)				(64 967)
Autres immobilisations corporelles	(5 457 810)	(981 974)	8 957	(1 034)		(6 431 862)
Amortissements des immobilisations corporelles	(10 365 033)	(2 087 836)	8 957	(1 034)		(12 444 947)
Amortissements sur actif immobilisé	(16 033 673)	(4 411 531)	122 308	(1 094)		(20 323 991)

En euros	31.12.2018	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	31.12.2019
Concessions, brevets et droits similaires		(81 145)				(81 145)
Fonds commercial		(51 000)				(51 000)
Dépréciations des immobilisations incorporelles		(132 145)				(132 145)
Dépréciations sur actif immobilisé		(132 145)				(132 145)

Note 4.3 - Immobilisations financières

Principe comptable

Les titres de participations correspondent à la quote-part du Groupe dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements versés.

En euros	2018	2019	Aug.	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion
Titres de participation	5 250	5 250				
Créances rattachées à des part. < 1 an	223 068	1		-223 067		
Titres immobilisés (courants)		0	0			0
Prêts	265 389	321 309	55 920			
Dépôts et cautionnements versés	247 442	274 498	50 738	-28 599		4 917
Autres créances immobilisées	68 036	59 309		-8 727		
Immobilisations financières	809 185	660 367	106 658	-260 393		4 917
Titres mis en équivalence	1 210 534	1 431 818			190 263	31 020
Actifs financiers	2 019 719	2 092 185	106 658	-260 393	190 263	35 937

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part de 1000mercis dans les capitaux propres au 31 décembre 2019 de la société Customer Experience Group Ltd, filiale détenue à 20 % depuis le 5 septembre 2014.

Au 31 décembre 2019, les créances immobilisées incluent à hauteur de 59 K€ la somme mise à disposition de Gilbert Dupont en exécution du contrat de liquidité (cf. note 4.6 - Capitaux propres).

Note 4.4 – Besoin en fonds de roulement

Principe comptable

Clients

Les créances clients sont initialement évaluées à la juste valeur, qui correspond à la valeur nominale diminuée des pertes de valeur.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation déterminée au cas par cas après analyse menée dans le cadre du processus régulier de recouvrement des créances mis en place lorsque la valeur comptable de la créance est supérieure à sa valeur recouvrable.

Autres créances

Les autres créances courantes sont initialement évaluées à la juste valeur, qui correspond à la valeur nominale puis diminué des pertes de valeur.

Les autres créances courantes font l'objet d'une dépréciation déterminée s'il existe une indication de perte de valeur. Celle-ci correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

Fournisseurs

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles correspondent à leur valeur nominale.

En milliers d'euros	31.12.2018	Variations de BFR liées à l'activité	Autres variations	31.12.2019
Clients	30 777	-78		30 699
Autres créances	5 892	3 461		9 353
<i>Total créances</i>	<i>36 669</i>	<i>3 382</i>	<i>0</i>	<i>40 051</i>
Provisions	8		-8	0
Fournisseurs	12 411	-1 555		10 856
Autres dettes	15 580	-112		15 468
<i>Total dettes</i>	<i>28 000</i>	<i>-1 667</i>	<i>-8</i>	<i>26 324</i>
BFR	8 669	5 049	-8	13 728

Note 4.4.1 - Créances clients

En euros	31.12.2019	31.12.2018	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	31 195 738	31 276 747	31 195 738		
Perte de valeur	-497 335	-499 848			
Créances clients nettes	30 698 402	30 776 899			

Note 4.4.2 - Autres créances

En euros	31.12.2019	31.12.2018	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel et organismes sociaux	205 465	188 292	205 465		
Etat	6 066 615	2 942 342	6 066 615		
Etat impôts sur les sociétés	2 196 238	1 822 155	2 196 238		
Autres créances et comptes de régularisation	219 886	706 862	219 886		
Ecart de conversion actif			0		
Ecart de conversions filiales étrangères	-19 876	-219 878	-19 876		
Charges constatées d'avance	681 227	418 656	681 227		
Autres créances et comptes de régularisation	9 349 556	5 858 429	9 349 556	-	-

Note 4.4.4 - Fournisseurs

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Fournisseurs et comptes rattachés	10 856 532	12 411 440
Autres		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 856 532	12 411 440

Note 4.4.5 - Autres dettes

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Dettes sociales	3 239 744	3 180 291
Dettes fiscales	9 532 495	7 592 022
Impôts différés passif		-
Impôt sur les sociétés	167 929	138 920
Autres	502 948	1 081 965
Produits constatés d'avance	2 024 887	3 586 914
Autres dettes	15 468 002	15 580 113

La totalité des autres dettes sont à échéance de moins d'un an.
Les produits constatés d'avance correspondent à des prestations facturées avant leur date de réalisation.

Note 4.5 - Trésorerie nette

Principe comptable

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode du coût historique. Le cas échéant les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée par catégorie afin de ramener leur valeur au cours de clôture ou à leur valeur liquidative lorsque celle-ci est inférieure.

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Trésorerie	13 186 473	9 551 755
Equivalent de trésorerie	573 943	9 074 165
Trésorerie disponible	13 760 416	18 625 920
Emprunt bancaire pour l'acquisition du siège social	17 451 627	18 979 051
Intérêts courus sur emprunts	83 891	93 036
Concours bancaires	34 181	4 262
Dépôts reçus	156 848	153 372
Dettes financières	17 726 548	19 229 722
Trésorerie nette	-3 966 131	-603 802

Au 31 décembre 2019, la trésorerie disponible s'élève à 13 760 K€ dont :

- 13 186K€ de compte bancaire dont 3 K€ mise à disposition de Gilbert Dupont en exécution du contrat d'intermédiation (cf. note 4.6 – Capitaux propres)
- 574 K€ de FCP. Les plus-values latentes au 31 décembre 2019 ne sont pas significatives.

Les dettes financières de 17 727 K€, sont relatives :

- au prêt souscrit en 2014 pour l'acquisition du siège social de 1000mercis SA à hauteur de 25 millions d'euros sur 15 ans au taux fixe de 2,90%.
- et aux intérêts courus rattachés à ce prêts.

En euros	Total
Emprunt - valeur nominale	25 000 000
Remboursements cumulés sur l'exercice précédent	-6 020 949
Remboursement sur la période	-1 527 424
Solde de l'emprunt au 31.12.2019	17 451 627
Échéance à moins d'un an	1 572 203
Échéance entre 1 et 5 ans	6 763 447
Échéance à plus de 5 ans	9 115 976
Impact flux de trésorerie	-1 527 424

Les dépôts reçus correspondent aux dépôts de garantie versés par les locataires extérieurs au groupe de l'immeuble du 28 rue de Châteaudun 75009 Paris.

Note 4.6 - Capitaux propres

➤ Tableau de variation des capitaux propres

En euros	Nombre d'actions	Valeur nominale	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Subv. d'invest.	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
31.12.2017	3 119 044	311 904	5 573 908	44 082 402	-	5 280 288	55 248 497
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2017				5 280 288		-5 280 288	0
Entrée de périmètre				-16 785			-16 785
Attribution d'actions gratuites	28 019	2 802		-2 802			0
Réduction de capital	-260 388	-26 038		-10 620 384			-10 646 422
Résultat au 31.12.2018						4 238 765	4 238 765
Ecart de conversion				59 600			59 600
Distribution de dividendes				-5 708 994			-5 708 994
Actions propres				5 011 069			5 011 069
Boni Mali sur actions propres				-49 919			-49 919
Autres mouvements							0
Amortissement des subventions							0
31.12.2018	2 886 675	288 668	5 573 908	38 034 475	0	4 238 766	48 135 810
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2018				4 238 765		-4 238 765	0
Entrée de périmètre							0
Attribution d'actions gratuites	15 609	1 561		-1 561			0
Réduction de capital							0
Résultat au 31.12.2019						2 501 535	2 501 535
Ecart de conversion				79 267			79 267
Distribution de dividendes				-782 468			-782 468
Actions propres				-1 818 346			-1 818 346
Boni Mali sur actions propres							0
Autres mouvements				-15 938			-15 938
Amortissement des subventions							0
31.12.2019	2 902 284	290 229	5 573 908	39 734 193	0	2 501 536	48 099 859

Le 1er janvier 2019, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 572 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 288.677,50 euros à 288 724,70 euros.

Le 1er juillet 2019, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 15.037 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 288.724,70 euros à 290 228,40 euros.

Depuis le 9 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conformément à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros, en numéraire, a été affectée au compte de liquidité. A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 928 895,07 euros et à des ventes d'actions propres pour 920 168,03 euros au cours de l'année 2019.

Au 31 décembre 2019, 1000mercis possède 2 897 actions propres pour une valeur de 65 K€ dans le cadre de son contrat de liquidité.

Depuis le 15 janvier 2013 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions. Ce contrat a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2015, avec une somme de 600 000 €, en espèces, affectés au compte de liquidité.

La mise en œuvre d'un contrat de rachat de ses actions dans la limite de 10% de son capital conformément aux dispositions de l'article 225-209 du code de commerce. L'AMF ayant été dûment informé du programme de rachat, dans les formes prescrites par le règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003.

A ce titre, 1000mercis a possède à la clôture 7 497 k€ d'actions propres. Depuis la mise en œuvre du contrat de rachat, aucune vente n'a été constatée. La valorisation des actions au cours moyen au 31 décembre 2019 s'établit à 6 320 k€.

Les actions propres détenues dans le cadre de ces deux contrats ont été imputées sur les capitaux propres consolidés pour 7 562 k€, contre 5 743 k€ lors du précédent exercice, soit une variation de -1 818 k€ par rapport à l'exercice précédent.

➤ Instruments dilutifs - Plans d'attribution gratuite d'actions

Nbr d'action	Plan "IP"	Plan "SIP"	Plan "IP 2"	Plan "SIP 2"	Plan "IP 3"	Plan "SIP 3"	Plan "SIP 4"	Attractive new player	Total	
31 décembre 2017	5 000	62 583	800	8 700					77 083	
Attribution			2 400			46 250		2 000	50 650	
Exercice	- 4 180	- 20 755		- 3 084					- 28 019	
Annulation	- 248	- 6 033	- 280	- 300					- 6 861	
31 décembre 2018	572	35 795	2 920	5 316		46 250		2 000	92 853	
Attribution					2 760		3 500		6 260	
Exercice	572	12363	528	2146					15 609	
Annulation		23432	720	3170	400				27 722	
31 décembre 2019	-	-	0	1 672	-	2 360	46 250	3 500	2 000	55 782

L'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2018 a, dans sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration réuni le 4 octobre 2019, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Special Impact Player 4 »**
 - date d'attribution : 4 octobre 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (I) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (II) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 4 500 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- **Plan « Impact Player 4 »**
 - date d'attribution : 4 octobre 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (I) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (II) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 3 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration réuni le 27 septembre 2018, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 3 »**
 - date d'attribution : 1^{er} janvier 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CSRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 4 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

- **Plan « Special Impact Player 3 »**
- date d'attribution : 27 septembre 2018 ;
- périodes d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution pour un tiers de l'Attribution de Base et trente-trois mois à compter de la date d'attribution pour les Autres Actions Attribuées Définitivement ;
- période de conservation : non applicable ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (i) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (ii) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice CRQ ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 70 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2015 a, dans sa première résolution, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.

Le conseil d'administration réuni le 14 juin 2016, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player »**

- date d'attribution : 1^{er} juillet 2016, 1^{er} janvier 2017 ou 1^{er} juillet 2017 ;
- période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
- période de conservation : non applicable ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CSRQ** ») ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 20 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

- **Plan « Special Impact Player »**

- date d'attribution : 1^{er} juillet 2016 ;
- périodes d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution pour un tiers de l'Attribution de Base et trois ans à compter de la date d'attribution pour les Autres Actions Attribuées Définitivement ;
- période de conservation : non applicable ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (i) financières basées sur le chiffre d'affaires 2018 et l'EBITDA 2018 et (ii) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice CRQ ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 150 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration réuni le 8 juin 2017, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 2 »**

- date d'attribution : 1^{er} juillet 2017, 1^{er} janvier 2018 ou 1^{er} juillet 2018 ;
- période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
- période de conservation : non applicable ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 7 500 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

- **Plan « Special Impact Player 2 »**

- date d'attribution : 1^{er} juillet 2017 ;
- périodes d'acquisition : un an à compter de la date d'attribution pour un tiers de l'Attribution de Base et deux ans à compter de la date d'attribution pour les Autres Actions Attribuées Définitivement ;
- période de conservation : un an pour l'attribution de base et non applicable pour les autres actions attribuées définitivement ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (i) financières basées sur le chiffre d'affaires 2018 et l'EBITDA 2018 et (ii) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice CRQ ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 20 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

➤ **Instruments dilutifs - Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise**

en actions	Plan 1	Plan 2	Plan Alpha	Plan Bêta	Total
Solde au 31.12.2018	57 550	-	16 410	-	73 960
Attribution					-
Exercice					-
Annulation					-
Solde au 31.12.2019	57 550	-	16 410	-	73 960

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2013 de la société 1000mercis a, dans sa dix-septième résolution, conféré sa compétence au conseil d'administration en vue d'émettre gratuitement, en une ou plusieurs tranches distinctes, un nombre maximum de 140.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 juin 2013 aux fins de faire usage de cette délégation de compétence, arrêter le présent plan d'attribution de BSPCE conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée.

- nombre maximal de BSPCE : 140.000 BSPCE répartis en deux tranches (BSPCE 1 et BSPCE 2)
- période de conservation :
 - o BSPCE 1 : trois ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
 - o BSPCE 2 : quatre ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
- période d'exercice : trois ans à compter de l'expiration de la période de conservation
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performance
- nombre de BSPCE maximal pouvant être attribuées : 140.000 BSPCE, donnant droit à la souscription de 140.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale
- prix d'exercice : 43 €

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 de la société 1000mercis a, dans sa onzième résolution, conféré sa compétence au conseil d'administration en vue d'émettre gratuitement, en une ou plusieurs tranches distinctes, un nombre maximum de 80.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE 2014») au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Le conseil d'administration s'est réuni le 15 juillet 2014 aux fins de faire usage de cette délégation de compétence, arrêter le présent plan d'attribution de BSPCE conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée.

- nombre maximal de BSPCE : 80.000 BSPCE répartis en deux tranches (BSPCE Alpha et BSPCE Bêta)
- période de conservation :
 - o BSPCE Alpha : trois ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
 - o BSPCE Bêta : trois ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
- période d'exercice : trois ans à compter de l'expiration de la période de conservation ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performance ;
- nombre de BSPCE maximal pouvant être attribuées : 80.000 BSPCE, donnant droit à la souscription de 80.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- prix d'exercice : 47 €

Note 4.7 - Provisions pour risques et charges

Principe comptable

Provisions pour risques et charges

Le groupe a pris l'option de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite au passif du bilan. Les informations correspondantes figurent en engagement hors bilan (Cf. Note 6.2 – Engagements hors bilan).

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Provisions pour litiges		
Autres provisions pour litiges		
Provision pour perte de change	0	8 325
Provisions	0	8 325

Note 5 - Informations complémentaires sur le compte de résultat

Note 5.1 - Chiffre d'affaires

Principe comptable

Le chiffre d'affaires du groupe est principalement constitué de trois sources de revenus : la publicité interactive, le marketing interactif, et le marketing mobile.

Le marketing interactif consiste à effectuer des opérations de conquête et de fidélisation sur les médias interactifs ainsi que la mise en œuvre de programmes CRM et DMP pour le compte de la clientèle. Les contrats de publicité interactive prévoient la sélection, la mise à disposition d'adresses email, d'adresses postales ou de numéros de SMS d'internautes ayant donné leur consentement ainsi que le routage de messages promotionnels ciblés vers ces individus par 1000mercis pour la réalisation d'opérations de publicité interactive. 1000mercis propose également à des annonceurs la gestion complète de tout ou partie de leur marketing interactif.

Le chiffre d'affaires de publicité interactive provient notamment de la monétisation de l'audience des sites des partenaires regroupés au sein du programme Email Attitude et des sites internet 1000mercis ainsi que des activités de trading en RTB.

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation comprennent les achats d'espaces publicitaires (note 5.2) comptabilisés à la date de réalisation des services ou à la date de diffusion ou de publication dans les médias. Conformément aux relations juridiques qui lient la société aux annonceurs, les flux relatifs aux achats et ventes d'espaces sont comptabilisés au compte de résultat et non au niveau du bilan en compte de tiers. En effet aucun contrat de mandat n'a été établi ni ne lie les parties, 1000mercis réalisant des prestations de conseil au bénéfice des annonceurs

Le chiffre d'affaires de marketing mobile provient de la mise en œuvre de campagnes publicitaires SMS et MMS et de services mobiles (sites mobile, applications i-phone, Android...).

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base de l'envoi des SMS et MMS, ou de la réalisation de la prestation, ou d'abonnement de frais de mise en place des campagnes publicitaires.

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Marketing interactif	23 323 012	26 936 090
Publicité interactive (PUB)	24 136 234	20 711 442
Marketing Mobile	21 768 060	20 445 805
Chiffre d'affaires par segment	69 227 307	68 093 337
France	50 313 715	49 394 907
International	18 913 592	18 698 430

Note 5.2 - Charges externes

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Charges facturées par le partenaires	7 603	5 483
Charges facturées par les opérateurs et reversements clients	16 070	15 049
Achats média RTB	9 803	7 963
Autres achats et charges externes	4 709	7 954
Autres achats	430	483
Total	38 615	36 932

Les charges facturées par les partenaires correspondent notamment aux sommes versées aux propriétaires des bases au titre de leur participation au programme de bases de données mutualisées de la société 1000mercis (programme Email Attitude) et aux dépenses d'affiliation.

Les charges facturées par les opérateurs et reversements clients correspondent à des achats de SMS, aux abonnements et frais de gestion, ainsi qu'aux achats d'études et de prestations aux opérateurs de télécommunications supportés par la société Ocito.

Note 5.3 - Charges de personnel

en euros	31.12.2019	31.12.2018
Rémunérations du personnel	-18 030 865	-16 397 728
Charges sociales	-7 320 358	-6 577 871
Charges de personnel	-25 351 223	-22 975 599

en euros	31.12.2019	31.12.2018
Rémunérations brutes allouées aus membres des organes de direction ou de gérance	285 000	320 000
Total Rémunérations des dirigeants	285 000	320 000

L'effectif moyen 2019 est de 427 salariés contre un effectif moyen de 384 salariés en 2018.

Note 5.4 - Autres produits et autres charges

Principe comptable

Les autres produits sont principalement les loyers des locataires de l'immeuble de la SCI Châteaudun qui est le siège social de 1000mercis.

Note 5.5 – Résultat financier

en euros	31.12.2019	31.12.2018
Produits nets sur cession de VMP	75 880	169 406
Autres produits financiers	26 811	14 111
Charges d'intérêts	-543 535	-571 475
Gain/(perte) de change	-9 985	-123 785
Autres charges/produits financière	-3 700	23 838
Charges financières	-454 529	-487 904

Note 5.6 – Résultat exceptionnel

en euros	31.12.2019	31.12.2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	522	
Elements actifs cédés		200 000
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-11 159	-6 147
VNC des immo. corp. cédées		-8 845
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat exceptionnel)		11 100
Résultat exceptionnel	-10 638	196 108

Note 5.7 - Impôt sur les sociétés

en euros	31.12.2019	31.12.2018
Impôt sur les bénéfices	80 364	-1 151 353
Impôts différés	-82 320	-42 184
Charges d'impôts	-1 955	-1 193 536

Preuve d'impôt

En euros	31.12.2019	31.12.2018
Résultat consolidé	2 501 535	4 238 765
Amortissement des écarts d'acquisition	655 262	655 262
Impôt sur les résultats	1 956	1 193 536
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-736 956	-408 384
Résultat consolidé avant impôt	2 421 797	5 679 179
Taux d'impôt courant en France	31%	33%
Impôt théorique	750 757	1 893 060
Impact des différences permanentes	-171 929	-183 313
Impact des différences liées aux crédits d'impôts	-579 220	-583 196
Impact des autres différences (dont contribution sociale)	2 348	66 963
Total charge impôt du groupe	1 956	1 193 536

Note 5.8 – Résultat par action

	31.12.2018	31.12.2019
Nombre d'actions composant le capital social	2 886 675	2 902 284
Actions autodétenues	-214 843	-283 776
Plan d'attribution d'actions gratuites	92 853	55 782
BSPCE	73 960	73 960
Nombre d'actions en dilué	2 838 645	2 748 250
en euros	31.12.2018	31.12.2019
Résultat net	4 238 765	2 501 535
Nombre d'actions	2 671 832	2 618 508
Résultat net par action	1,59	0,96
en euros	31.12.2018	31.12.2019
Résultat net	4 238 765	2 501 535
Nombre d'actions y compris les éléments dilutifs	2 838 645	2 748 250
Résultat net par action diluées	1,49	0,91

Note 6 - Autres informations

Note 6.1 - Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Note	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 502	4 239	5 280
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	4.3	-737	-408	-222
Amortissements et provisions		4 535	3 517	2 906
Amortissements des écarts d'acquisition	4.1	655	655	655
Variation des impôts différés		82	42	67
Résultat des cessions d'immobilisations			-191	
Capacité d'autofinancement		7 038	7 854	8 686
Dividendes des sociétés mises en équivalence		549	632	
Décalage de trésorerie		-5 046	-5 879	-1 058
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		2 541	2 607	7 628
Acquisitions d'immobilisations	4.2	-3 550	-3 476	-2 927
Cessions d'immobilisations	4.2	37	200	
Variations des Immobilisations financières (hors actions propres)	4.3	213	-253	-89
Trésorerie liée aux opérations d'investissements		-3 300	-3 529	-3 016
Emissions d'emprunts				
Souscription/(remboursements) d'emprunts	4.5	-1 533	-1 487	-1 516
Dividendes	1.2	-785	-5 709	-856
Autocontrôle		-1 818	-5 619	-5 705
Ecart de conversion et autres mouvements			52	-164
Trésorerie résultant des opérations de financement		-4 136	-12 763	-8 241
Trésorerie ouverture	4.5	18 622	32 307	37 041
Trésorerie clôture	4.5	13 726	18 622	32 307
Variation de trésorerie		-4 896	-13 685	-4 734

Note 6.2 - Engagements hors bilan

➤ Engagement de garantie assorti de sûretés réelles

En juillet 2014, 1000mercis a créé la SCI Châteaudun pour l'acquisition de l'immeuble où sont domiciliés les sièges sociaux de 1000mercis et de ses filiales françaises, situé 28 rue de Châteaudun 75009 Paris, dont elle détient 100 % capital social.

1000mercis a nanti les titres détenus dans la SCI Châteaudun et figurant à l'actif pour un montant de 15 005 000 € en garantie du remboursement de l'emprunt contracté par cette dernière, qui s'élève à 17 451 627 euros au 31 décembre 2019.

➤ Engagement en matière de pensions et retraites

Aucune provision pour engagement de retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2019. L'engagement de 1000mercis au titre des indemnités de fin de carrière est estimé à 677 554 € au 31 décembre 2019. L'engagement de retraite de 1000mercis LTD est non significatif, compte tenu de la faiblesse de l'effectif de la filiale, l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés de la société.

Hypothèses de calculs retenues :

- Table de mortalité INSEE 2013
- Départ volontaire à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein,
- Taux d'évolution des salaires de 3 % par an,
- Taux fort de turn-over,
- Taux d'actualisation : taux IBOXX Corporates AA au 31.12.2019 : 0,77%.

De même compte tenu de l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés du groupe, l'engagement en matière de médailles du travail est non significatif et n'a pas été comptabilisé dans les comptes consolidés.

Note 6.3 - Parties liées

Il n'existe pas de transactions, au sens de l'article R 123-199-1 du code de commerce, effectuées par la société consolidante ou une société incluse dans le périmètre de consolidation avec des parties liées, qui soient externes au groupe consolidé et qui n'aient pas été conclues à des conditions normales du marché.

Note 6.4 – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes liés à la certification des comptes annuels et consolidés du Group 1000mercis pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont de 101 000 €.

Note 6.5 - Evénements post clôture

Le 1er janvier 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 1.012 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 290.228,40 euros à 290 329,60 euros.

Le 26 mars 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une réduction de capital par l'annulation de 280.879 actions propres portant le capital social de 290 329,60 euros à 262.241,70 euros.

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir un impact significatif au titre de l'exercice financier 2020. Il s'agit d'un évènement post clôture sans incidence sur les comptes au 31 décembre 2019.

A ce jour, le chiffrage de ces impacts ne peut être évalué avec suffisamment de précision. Tous les clients du Groupe sont impactés. Certains voient leur activité (Tourisme, Distribution, Restauration, eCommerce...) fortement diminuer ou s'arrêter, d'autres réduisent leurs dépenses et/ou gèlent leurs projets. Le principal préjudice financier causé par la crise porte sur le chiffre d'affaires. Ses effets sur l'exploitation et la trésorerie, significatifs, seront temporairement atténués par des mesures de chômage partiel

Depuis mi-février 2020, le Groupe a mis en place toutes les mesures de précautions nécessaires pour préserver la santé de nos équipes et assurer la poursuite de l'activité face à la pandémie du Covid-19. Notre savoir-faire technique a permis une grande efficacité dans la mise en œuvre des mesures de précautions dans tous les pays où nous opérons, tout en maintenant une qualité de service identique auprès de nos clients.

Pour prémunir le Groupe face aux difficultés conjoncturelles, celui-ci a mis en œuvre un plan d'économie sur ses charges d'exploitation.

De même le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 mars 2020, a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle du 3 juin 2020 de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019.

Les dirigeants mandataires sociaux ont renoncé à la composante variable de leurs rémunérations au titre de l'exercice 2020.

Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Bilan

En euros	Brut	Amortissements	Dépréciations	31.12.2019	31.12.2018	Var.	Var. %
Immobilisations incorporelles	8 442 736	(4 491 565)		3 951 171	2 741 958	1 209 213	44%
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	7 994 813	(4 491 565)		3 503 248	1 271 235	2 232 012	176%
Fonds commercial							
Immobilisations incorporelles en cours	447 923			447 923	1 470 723	(1 022 800)	-70%
Immobilisations corporelles	7 474 649	(6 194 054)		1 280 595	1 677 448	(396 853)	-24%
Autres immobilisations corporelles	7 474 649	(6 194 054)		1 280 595	1 677 448	(396 853)	-24%
Immobilisations financières	37 442 167		(10 000)	37 432 167	35 551 096	1 881 071	5%
Titres de participation	28 870 941		(10 000)	28 860 941	28 860 941		
Créances rattachées à des participations - courant	90 001			90 001	223 068	(133 067)	-60%
Prêts	321 309			321 309	265 389	55 920	21%
Dépôts et cautionnements versés	539 099			539 099	390 500	148 599	38%
Autres créances immobilisées	59 309			59 309	68 036	(8 727)	-13%
Actions propres	7 561 508			7 561 508	5 743 162	1 818 346	32%
Actif immobilisé	53 359 552	(10 685 619)	(10 000)	42 663 933	39 970 502	2 693 431	7%
Clients et comptes rattachés - courant	22 855 967		(307 640)	22 548 327	23 808 833	(1 260 506)	-5%
Autres créances et comptes de régularisation	7 784 463		(275 000)	7 509 463	5 242 327	2 267 136	43%
Autres créances - courant	109 345			109 345	3 193	106 152	3325%
VMP - Equivalents de trésorerie	504 490			504 490	504 490		
Disponibilités	3 319 096			3 319 096	3 721 674	(402 578)	-11%
Intérêts courus non échus s/ dispo.	3 750			3 750	3 750		
Charges constatées d'avance	987 787			987 787	608 197	379 589	62%
Actif circulant	35 455 554		(582 640)	34 872 914	33 889 272	983 642	3%
Comptes de régularisation	3 256			3 256	3 776	(520)	-14%
Total Actif	88 818 361	(10 685 619)	(592 640)	77 540 102	73 863 550	3 676 553	5%
En euros				31.12.2019	31.12.2018	Var.	Var. %
Capital				290 228	288 668	1 561	1%
Primes liées au capital				5 573 908	5 573 908		
Autres réserves et report à nouveau				36 261 917	33 282 608	2 979 309	9%
Résultat net (Part du groupe)				387 787	3 765 669	(3 377 882)	-90%
Subv. d'investissement nettes - non courant				631 210	631 210		
Quote-part des subv. inv. affectée au résultat				(631 210)	(631 210)		
Capitaux propres (Part du groupe)				42 513 841	42 910 853	(397 012)	-1%
Provisions pour risques					3 776	(3 776)	-100%
Concours bancaires				3 010	3 269	(259)	-8%
Emprunt et dettes financières diverses				13 873 621	10 318 783	3 554 838	34%
Dettes fournisseurs				9 723 257	9 600 757	122 501	1%
Dettes fiscales et sociales				9 292 963	7 546 767	1 746 196	23%
Autres dettes				285 027	444 877	(159 850)	-36%
Produits constatés d'avance				1 839 793	3 026 850	(1 187 057)	-39%
Dettes				35 017 671	30 941 304	4 076 368	13%
Ecarts de conversion passif				8 590	7 617	973	13%
Total Passif				77 540 102	73 863 550	3 676 552	5%

Compte de résultat

En euros	31.12.2019	31.12.2018	Var. €	Var. %
Production vendue de services	47 481 327	45 759 521	1 721 807	4%
Production stockée				
Production immobilisée	2 146 166	1 148 325	997 841	87%
Subventions d'exploitation	15 746	21 176	(5 429)	-26%
Rep./Dépr. sur actif circulant	4 803	68 122	(63 319)	-93%
Transferts de charges d'exploitation	26 590	119 783	(93 193)	-78%
Autres produits	19 542	185 327	(165 786)	-89%
Produits d'exploitation	49 694 175	47 302 254	2 391 921	5%
Autres achats et charges externes	23 440 465	21 738 161	1 702 304	8%
Impôts et taxes	748 113	772 037	(23 924)	-3%
Salaires et traitements	15 545 022	13 203 908	2 341 114	18%
Charges sociales	7 099 494	5 934 997	1 164 496	20%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	1 679 009	777 650	901 359	116%
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	965 448	949 645	15 803	2%
Dotations pour dépr. des actifs circulants	275 000	148 454	126 546	85%
Autres charges	528 771	578 881	(50 110)	-9%
Charges d'exploitation	50 281 320	44 103 732	6 177 588	14%
Résultat d'exploitation	(587 146)	3 198 522	(3 785 667)	-118%
Produits financiers	561 549	689 381	(127 832)	-19%
Dividendes des participations consolidées	549 024	632 180	(83 156)	-13%
Rep. sur provisions à caractère financier	3 776	688	3 087	448%
Reprise sur dépréciation titres - groupe		101	(101)	-100%
Gains de change sur opérations financières	(16 205)	22 546	(38 751)	-172%
Autres produits financiers	24 954	33 866	(8 911)	-26%
Charges financières	172 786	106 290	66 496	63%
Charges d'intérêts	145 505	(792)	146 297	-18468%
Pertes sur créances financières et VMP		58 921	(58 921)	-100%
Pertes de change sur opérations financières	5 479	36 292	(30 814)	-85%
Autres charges financières	11 803	8 093	3 710	46%
Dot. aux provisions à caractère financier		3 776	(3 776)	-100%
Dot. dépr. sur actifs financiers	10 000		10 000	
Résultat financier	388 763	583 091	(194 328)	-33%
Résultat courant avant impot	(198 383)	3 781 613	(3 979 996)	-105%
Produits exceptionnels	24 860	216 761	(191 901)	-89%
Charges exceptionnelles	32 550	93 926	(61 377)	-65%
Résultat exceptionnel	(7 689)	122 835	(130 524)	-106%

Note 1 - Informations sur 1000mercis - Numberly

Note 1.1 - Présentation de 1000mercis - Numberly

1000mercis - Numberly (ci-après « le société ») est un expert reconnu en CRM digital et Marketing programmatique, de la collecte de données (base CRM, DMP) à l'activation (email, vidéo, social, in store).

1000mercis - Numberly a pour mission de concevoir des dispositifs à fort ROI incrémental pour les annonceurs souhaitant optimiser leurs actions de conquête et de fidélisation sur tous les supports digitaux.

L'activité est opérée dans plus de 50 pays, et le Groupe est présent en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis d'Amérique, aux Emirats Arabe Unis, en Israël, aux Pays-Bas, en Italie et au Canada.

1000mercis, société tête du Groupe, est une société anonyme avec un Conseil d'Administration, ayant son siège social au 28 rue de Châteaudun, Paris 9^{ème}.

Note 1.2 - Faits marquants de la période

Le 1er janvier 2019, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 572 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 288 677,50 euros à 288 724,70 euros.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 5 juin 2019, le Groupe a distribué 866 002,50 euros de dividende, soit 0,30 € par action. Le dividende effectivement distribué du fait des actions propres est de 784 799,40 euros.

Le 1er juillet 2019, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 15 037 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 288 724,70 euros à 290 228,40 euros.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois et les comptes présentés sont relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Ces comptes sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent, couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par le plan comptable général et le Code de Commerce.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant :

- les immobilisations
- les créances
- les provisions

Sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts Comptables.

Le 26 mars 2020, le Conseil d'Administration de la société a arrêté les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2019 du Groupe.

Les règles et les méthodes comptables qui méritent d'être précisées sont les suivantes :

❖ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, comptabilisées au coût de production ou d'acquisition, sont constituées d'achats de logiciels et de licences qui sont amortis sur une durée de trois ans en linéaire.

La marque 1000mercis, ayant été créée par la société, n'est pas valorisée dans les comptes.

▪ Coût de développement

Les dépenses engagées dans des projets de développement sont activées en immobilisations incorporelles lorsque ceux-ci sont individualisés, qu'ils ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. La durée d'amortissement de ces coûts est de trois ans en linéaire.

❖ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les durées et modes d'amortissement sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| - installations agencements | 6 ans 2/3 à 10 ans linéaire |
| - matériel de bureau et informatique | 3 ans linéaire et dégressif |
| - mobilier | 5 ans linéaire |

La méthode d'amortissement dégressif pour le matériel de bureau et informatique a été retenue pour les acquisitions à compter de l'exercice clos le 30 juin 2005. Cette méthode est considérée comme adaptée à l'activité de la société et au rythme d'utilisation des biens.

❖ Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition inclut, le cas échéant, une estimation des effets de la clause de révision de prix prévue dans l'acte d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charge.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'utilité des titres de participation devient inférieure à leur coût d'entrée, les moins values latentes font l'objet de dépréciations. La valeur d'utilité est appréciée principalement par la méthode des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow)

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements versés ainsi que des créances et actions propres :

- détenues dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont,
- détenues dans le cadre du contrat d'intermédiation relatif à un programme de rachat d'actions, confié à la société de bourse Gilbert Dupont.

❖ Travaux en cours

Les travaux en cours de production ne sont pas valorisés au 31 décembre 2019. L'inventaire des commandes en cours à cette date conduit à considérer que cette valeur est peu significative.

❖ Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte probable apparaît.

❖ Disponibilités

Les disponibilités incluent les sommes mises à disposition de la société attributaire du mandat d'intermédiation dans le cadre d'un programme de rachats d'actions.

❖ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de parts sociales souscrites auprès d'un établissement bancaire mutualiste.
Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Le cas échéant les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision calculée par catégorie de titres afin de ramener leur valeur au cours de clôture ou à leur valeur liquidative lorsque celle-ci est inférieure.

❖ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de deux sources de revenus : la publicité interactive et le marketing interactif.

Les recettes de publicité interactive proviennent notamment de la monétisation de l'audience des sites des partenaires regroupés au sein du programme Email Attitude et des sites internet 1000mercis ainsi que des activités de trading en RTB.

Le marketing interactif consiste à effectuer des opérations de conquête et de fidélisation sur les média interactifs pour le compte de la clientèle, à exploiter pour le compte de clients des programmes CRM et concevoir et mettre en place des Customer Data Platform pour le compte de clients.

Les contrats de publicité interactive prévoient la sélection, la mise à disposition d'adresses email, d'adresses postales ou de numéros de SMS d'internautes ayant donné leur consentement ainsi que le routage de messages promotionnels ciblés vers ces individus par 1000mercis pour la réalisation d'opérations de publicité interactive. 1000mercis propose également à des annonceurs la gestion complète de tout ou partie de leur marketing interactif.

Le fait générateur du Chiffre d'affaires est la réalisation de la prestation ou l'envoi des messages.

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation comprennent les achats d'espaces publicitaires comptabilisés à la date de réalisation des services ou à la date de diffusion ou de

publication dans les médias. Conformément aux relations juridiques qui lient la société aux annonceurs, les flux relatifs aux achats et ventes d'espaces sont comptabilisés au compte de résultat et non au niveau du bilan en compte de tiers. En effet aucun contrat de mandat n'a été établi ni ne lie les parties, 1000mercis réalisant des prestations de conseil au bénéfice des annonceurs

Note 3 – Notes sur le bilan

Note 3.1 - Actif immobilisé

	31.12.2018	Acquisitions	Cessions	31.12.2019
Immobilisations incorporelles	4 197 143	3 911 021	113 351	7 994 813
Immobilisations incorporelles en cours	1 470 723	2 276 943	3 299 743	447 923
Immobilisations corporelles	6 906 054	568 595		7 474 649
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Immobilisations financières	35 551 096	2 128 365	237 294	37 442 167
Total Immobilisations brutes	48 125 017	8 884 924	3 650 388	53 359 552

	31.12.2018	Dotations	Reprises	31.12.2019
Immobilisations incorporelles	2 925 908	1 679 009	113 351	4 491 565
Immobilisations corporelles	5 228 606	965 448		6 194 054
Immobilisations financières	-			-
Total Amortissements	8 154 515	2 644 456	113 351	10 685 619

	31.12.2018	Acquisitions	Cessions	31.12.2019
Immobilisations incorporelles	1 271 235	2 232 012		3 503 248
Immobilisations incorporelles en cours	1 470 723	2 276 943	3 299 743	447 923
Immobilisations corporelles	1 677 448	396 853		1 280 595
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières	35 551 096	2 128 365	237 294	37 442 167
Total Immobilisations nettes	39 970 500	6 240 468	3 537 037	42 673 933

❖ Détail des immobilisations incorporelles et corporelles

En euros	Montant brut	Amortissement	Valeur nette
Sites et logiciels	7 994 813	4 491 565	3 503 248
Immob. En-cours incorporelles	447 923	-	447 923
Sous-total incorporelles	8 442 736	4 491 565	3 951 171
Installations Agencements	1 386 999	919 491	467 507
Matériel informatique	5 821 678	5 075 176	746 502
Mobilier	265 973	199 387	66 586
Immob. En-cours corporelles			-
Sous-total corporelles	7 474 649	6 194 054	1 280 595
Total	15 917 385	10 685 619	5 231 766

En 2019, les coûts de développements engagés dans le cadre de projets spécifiques dont les débouchés commerciaux ont débuté sur l'année 2019 et se poursuivront sur 2020 ont été activés. Les dépenses engagées en 2019 au titre de ces développements se sont élevées à 2 146 K€.

❖ Détail des immobilisations financières

	31.12.2018	31.12.2019
Titres de participations	28 860 941	28 870 941
Autres créances rattachées à des participations	223 068	90 001
Prêts effort de construction	265 389	321 309
Dépôts et cautionnements	390 500	539 099
Créances immobilisées	68 036	59 309
Actions propres	5 743 162	7 561 508
Total brut	35 551 096	37 442 167
Provisions actions propres	-	-
Dépréciation des titres de participations Numbermy SRL	-	10 000
Total net	35 551 096	37 432 167

Au 31 décembre 2019, les titres de participation se ventilent comme suit :

	% de détention	Valeur brute
Fantaleague	5%	1 500
Numberly DMCC	100%	10 717
Albatros Global Solutions Ltd	20%	4 500 000
Matiro	100%	700 000
1000Mercis Inc	100%	1 565
1000Mercis Ltd	100%	1 173
Ocito	100%	8 620 360
Numberly BV	100%	100
Numberly SRL	100%	20 000
Numberly canada	100%	6 785
M pour toujours	7,5%	3 750
Sous-total filiales opérationnelles		13 865 950
SCI Châteaudun	100%	15 004 990
Total titres de participation		28 870 940

Au 31 décembre 2019, les actions propres se détaillent comme suit :

	nombre d'actions	Valeur
Contrat d'intermédiation	280 879	7 497 124
Contrat de liquidité	2 897	64 384
Total actions propres	283 776	7 561 508

Depuis le 9 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conformément à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros, en numéraire, a été affectée au compte de liquidité. A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 928 895,07 euros et à des ventes d'actions propres pour 920 168,03 euros au cours de l'année 2019.

Au 31 décembre 2019, 1000mercis possède 2 897 actions propres pour une valeur de 65 K€ dans le cadre de son contrat de liquidité.

La valorisation de ces actions au cours moyen au 31 décembre 2019 s'élève à 65 183 euros.

Depuis le 15 janvier 2013 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions. Ce contrat a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2015, avec une somme de 600 000 €, en espèces, affectés au compte de liquidité.

La mise en œuvre d'un contrat de rachat de ses actions dans la limite de 10% de son capital conformément aux dispositions de l'article 225-209 du code de commerce. L'AMF ayant été dûment informé du programme de rachat, dans les formes prescrites par le règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003.

A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 7 497 K€. Depuis la mise en œuvre du contrat de rachat, aucune vente n'a été constatée.

La valorisation des actions au cours moyen au 31 décembre 2019 s'établit à 6 319 778 euros. La valorisation des actions propres au cours de bourse moyen courant décembre 2019 ressort inférieure à leur coût d'achat à hauteur de 1 177k€. Aucune dépréciation n'est constatée à ce titre car la plupart de ces actions ont été acquises dans le cadre du contrat d'intermédiation et ont de ce fait vocation à être annulées ultérieurement par réduction de capital

Note 3.2 - Actif circulant

❖ Clients

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Clients et comptes rattachés	23 672 084	22 304 920
Clients factures à établir	449 192	551 047
Provision pour créances douteuses	- 312 443	- 307 640
Total	23 808 833	22 548 327

Les créances clients sont à échéance de moins d'un an.
Au titre de l'exercice, il n'y a pas eu de dotation aux provisions pour dépréciation des comptes clients et les reprises de provisions de l'exercice s'élèvent à 4,8 K€.

❖ Autres créances

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Fournisseurs	-	
Etat	3 639 978	6 099 446
Créances rattachés à des participations	1 578 563	1 570 255
Autres	23 786	114 762
Dépréciations		- 275 000
Total	5 242 327	7 509 463

Les autres créances sont à échéance de moins d'un an.

❖ Trésorerie

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Sicav monétaire et certificats de dépôt (1)	504 490	504 490
Comptes courants bancaires (2)	3 725 424	3 322 846
Total	4 229 914	3 827 336

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours historique.
Au 31 décembre 2019 le portefeuille de sicav s'élève à 4 490 €.

Au 31 décembre 2019, les fonds comprennent la trésorerie affectée au contrat d'intermédiation avec Gilbert Dupont.

❖ Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges courantes d'exploitation à échéance de moins d'un an, pour 988k€.

Note 3.3 - Passif

❖ Capitaux propres

En euros	Nombre d'actions	Valeur nominale	Primes liées au capital	Autres	Report à nouveau et réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Apport initial en capital	21 000	42 000					42 000
Augmentations de capital	3 429 210	303 020	5 573 905				5 876 925
Réduction de capital	- 625 988	- 62 598			19 723 824		- 19 786 422
Emission de bons de souscriptions			4				4
Attribution d'actions gratuites	62 453	6 245			6 245		-
Accumulation des résultats antérieurs jusqu'au 31.12.2017					53 012 677		53 012 677
Amortissements dérogatoires							-
Subvention d'investissement				631 210			631 210
QP de subvention virée au résultat				- 631 210			- 631 210
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2018						3 765 669	3 765 669
31.12.2018	2 886 675	288 668	5 573 908	-	33 282 608	3 765 669	42 910 853
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2018					3 765 669	- 3 765 669	-
Attribution d'actions gratuites	15 609	1 561			1 561		-
Réduction de capital							-
Résultat au 31.12.2019						387 787	387 787
Distribution de dividendes					784 799		- 784 799
Amortissements dérogatoires							-
Subvention d'investissement							-
QP de subvention virée au résultat							-
31.12.2019	2 902 284	290 228	5 573 908	-	36 261 917	387 787	42 513 841

Le capital social se compose de 2 902 284 actions, d'une valeur nominale de 0,1 euro.

En 2019 les mouvements sur le capital se détaillent comme suit :

- Le 1er janvier 2019, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 572 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 288 677,50 euros à 288 724,70 euros.
- Le 1er juillet 2019, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 15 037 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 288 724,70 euros à 290 228,40 euros.

La réserve légale s'élève à 34 621 €.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 5 juin 2019, le Groupe a distribué 866 002,50 euros de dividende, soit 0,30 € par action. Le dividende effectivement distribué du fait des actions propres est de 784 799,40 euros.

Instruments dilutifs

➤ Instruments dilutifs - Plans d'attribution gratuite d'actions

Nbr d'action	Plan "IP"	Plan "SIP"	Plan "IP 2"	Plan "SIP 2"	Plan "IP 3"	Plan "SIP 3"	Plan "SIP 4"	Attractive new player	Total	
31 décembre 2017	5 000	62 583	800	8 700					77 083	
Attribution			2 400			46 250		2 000	50 650	
Exercice	- 4 180	- 20 755		- 3 084					28 019	
Annulation	- 248	- 6 033	- 280	- 300					6 861	
31 décembre 2018	572	35 795	2 920	5 316		46 250		2 000	92 853	
Attribution					2 760		3 500		6 260	
Exercice	572	12363	528	2146					15 609	
Annulation		23432	720	3170	400				27 722	
31 décembre 2019	-	-	0	1 672	-	2 360	46 250	3 500	2 000	55 782

L'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2018 a, dans sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration réuni le 4 octobre 2019, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Special Impact Player 4 »**
 - date d'attribution : 4 octobre 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (I) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (II) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 4 500 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

- **Plan « Impact Player 4 »**
 - date d'attribution : 4 octobre 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (I) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (II) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 3 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration réuni le 27 septembre 2018, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 3 »**
 - date d'attribution : 1^{er} janvier 2019 ;
 - période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
 - période de conservation : non applicable ;
 - conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CSRQ** ») ;
 - nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 4 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

- **Plan « Special Impact Player 3 »**

- date d'attribution : 27 septembre 2018 ;
- périodes d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution pour un tiers de l'Attribution de Base et trente-trois mois à compter de la date d'attribution pour les Autres Actions Attribuées Définitivement ;
- période de conservation : non applicable ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (i) financières basées sur le chiffre d'affaires 2020 et l'EBITDA 2020 et (ii) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice CRQ ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 70 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2015 a, dans sa première résolution, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.

Le conseil d'administration réuni le 14 juin 2016, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player »**

- date d'attribution : 1^{er} juillet 2016, 1^{er} janvier 2017 ou 1^{er} juillet 2017 ;
- période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
- période de conservation : non applicable ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CSRQ** ») ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 20 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

- **Plan « Special Impact Player »**

- date d'attribution : 1^{er} juillet 2016 ;
- périodes d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution pour un tiers de l'Attribution de Base et trois ans à compter de la date d'attribution pour les Autres Actions Attribuées Définitivement ;
- période de conservation : non applicable ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (i) financières basées sur le chiffre d'affaires 2018 et l'EBITDA 2018 et (ii) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice CRQ ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 150 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration réuni le 8 juin 2017, a arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la manière suivante :

- **Plan « Impact Player 2 »**

- date d'attribution : 1^{er} juillet 2017, 1^{er} janvier 2018 ou 1^{er} juillet 2018 ;
- période d'acquisition : deux ans à compter de la date d'attribution ;
- période de conservation : non applicable ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et condition de performance pour l'attribution supplémentaire d'actions basée sur la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice de Qualité Relations Clients (l' « **Indice CRQ** ») ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 7 500 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

- **Plan « Special Impact Player 2 »**

- date d'attribution : 1^{er} juillet 2017 ;

- périodes d'acquisition : un an à compter de la date d'attribution pour un tiers de l'Attribution de Base et deux ans à compter de la date d'attribution pour les Autres Actions Attribuées Définitivement ;
- période de conservation : un an pour l'attribution de base et non applicable pour les autres actions attribuées définitivement ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performances (i) financières basées sur le chiffre d'affaires 2018 et l'EBITDA 2018 et (ii) liées à la satisfaction des clients calculée sur la base de l'Indice CRQ ;
- nombre d'actions maximal pouvant être attribuées : 20 000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

➤ Instruments dilutifs - Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise

en actions	Plan 1	Plan 2	Plan Alpha	Plan Bêta	Total
Solde au 31.12.2018	57 550	-	16 410	-	73 960
Attribution					-
Exercice					-
Annulation					-
Solde au 31.12.2019	57 550	-	16 410	-	73 960

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2013 de la société 1000mercis a, dans sa dix-septième résolution, conféré sa compétence au conseil d'administration en vue d'émettre gratuitement, en une ou plusieurs tranches distinctes, un nombre maximum de 140.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 juin 2013 aux fins de faire usage de cette délégation de compétence, arrêter le présent plan d'attribution de BSPCE conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée.

- nombre maximal de BSPCE : 140.000 BSPCE répartis en deux tranches (BSPCE 1 et BSPCE 2)
- période de conservation :
 - o BSPCE 1 : trois ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
 - o BSPCE 2 : quatre ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
- période d'exercice : trois ans à compter de l'expiration de la période de conservation
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performance
- nombre de BSPCE maximal pouvant être attribuées : 140.000 BSPCE, donnant droit à la souscription de 140.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale
- prix d'exercice : 43 €

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 de la société 1000mercis a, dans sa onzième résolution, conféré sa compétence au conseil d'administration en vue d'émettre gratuitement, en une ou plusieurs tranches distinctes, un nombre maximum de 80.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE 2014») au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Le conseil d'administration s'est réuni le 15 juillet 2014 aux fins de faire usage de cette délégation de compétence, arrêter le présent plan d'attribution de BSPCE conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée.

- nombre maximal de BSPCE : 80.000 BSPCE répartis en deux tranches (BSPCE Alpha et BSPCE Bêta)
- période de conservation :
 - o BSPCE Alpha : trois ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
 - o BSPCE Bêta : trois ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration
- période d'exercice : trois ans à compter de l'expiration de la période de conservation ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performance ;
- nombre de BSPCE maximal pouvant être attribuées : 80.000 BSPCE, donnant droit à la souscription de 80.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- prix d'exercice : 47 €
-

❖ Provisions pour risques et charges

Une provision pour risque de perte de change a été constatée à la clôture de l'exercice pour un montant de 0 € contre 3 776 € à la clôture de l'exercice précédent.

Cette provision couvrait en 2018 le risque concernant le taux de change lié aux créances et aux dettes figurant en devises étrangères dans les comptes à la clôture. Il n'y en a pas au 31 décembre 2019.

❖ Dettes financières

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Concours bancaires	3 269	3 010
Dettes financières intragroupe	10 318 783	13 873 621
Total dettes financières	10 322 053	13 876 631

Au cours de l'exercice 2019, dans le cadre de la gestion de la trésorerie du groupe mises à disposition de 1000mercis par la filiales OCITO, les liquidités avancées sont de 12 160 287 €, ainsi que les intérêts acquis pour 145 464 euros.

Les dettes financières sont à échéance de moins d'un an.

❖ Dettes fournisseurs

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Fournisseurs et comptes rattachés	7 864 536	7 737 543
Fournisseurs factures non parvenues	1 736 220	1 985 714
Total Fournisseurs et comptes rattachés	9 600 757	9 723 257

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

❖ Dettes fiscales et sociales

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Personnel	77 744	77 278
Organismes sociaux	846 060	882 887
Dettes fiscales	4 208 315	5 759 948
Charges à payer	2 097 428	2 255 630
Etat avance remboursable	317 220	317 220
Total dettes fiscales et sociales	7 546 767	9 292 963

Les dettes fiscales et sociales sont à échéance de moins d'un an.

❖ **Autres dettes**

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Avoirs à établir	422 316	273 458
Autres	22 561	14 766
Total autres dettes	444 877	288 224

Les avoirs à établir correspondent principalement à des remises de fin d'année à verser à la clientèle.

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

❖ **Produits constatés d'avances**

Les produits constatés d'avance correspondent à des prestations facturées avant leur date de réalisation, pour 1 840k€.

Note 4 – Notes sur le compte de résultat

❖ Chiffre d'affaires

En euros	31.12.2018	%	31.12.2019	%
Publicité interactive	18 312 327	40%	19 811 167	42%
Marketing interactif	25 281 656	55%	21 392 799	45%
Mobile	1 683 847	4%	6 102 357	13%
Divers	481 691	1%	175 004	0%
Total	45 759 521	100%	47 481 327	100%

❖ Charges externes

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Charges facturées par les partenaires	948 361	781 664
Autres achats et charges externes	20 789 800	22 658 801
Total Charges externes	21 738 161	23 440 465

Les charges facturées par les partenaires correspondent aux dépenses avec affiliations et aux sommes versées aux propriétaires des bases au titre de leur participation au programme de bases de données mutualisées de la société (programme Email Attitude).

❖ Charges de personnel

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Salaires	13 203 908	15 545 022
Charges sociales	5 934 997	7 099 494
Total Charges de personnel	19 138 905	22 644 516

Informations relatives au CICE

Le produit constaté sur l'exercice précédent pour un montant de 380 900 € a été utilisé au financement du besoin en fonds de roulement.

❖ Rémunération des dirigeants

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	320 000	285 000
Total Rémunérations des dirigeants	320 000	285 000

❖ Résultat financier

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Dotations / reprises provision pour dépréciations financières	-2 986	-6 224
Charge nette d'intérêts et différences de change	-57 353	-161 536
Produits des participations et VMP	643 430	556 524
Total Résultat financier	583 092	388 763

❖ Résultat exceptionnel

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Résultat/cession actif	202 255	0
Diverses régularisations	-4 390	916
Résultat/rachat actions propres	-75 030	-8 605
Total Résultat exceptionnel	122 835	-7 689

❖ Impôt sur les sociétés

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Impôts sur les sociétés	721 975	
Crédit d'impôt recherche	-571 676	-582 039
Crédit d'impôt mécénat	-11 520	-11 820
Total	138 779	-593 859

❖ Résultat net par action

Nombre d'actions et éléments dilutifs

	31.12.2018	31.12.2019
Nombre d'actions composant le capital social	2 886 675	2 902 284
Actions autodétenues	-214 843	-283 776
Plan d'attribution d'actions gratuites	92 853	55 782
BSPCE	73 960	73 960
Nombre d'actions en dilué	2 838 645	2 748 250

Résultat net comptable par action

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Résultat net	3 765 669	387 787
Nombre d'actions	2 671 832	2 618 508
Résultat net par action	1,41	0,15

en euros	31.12.2018	31.12.2019
Résultat net	3 765 669	387 787
Nombre d'actions y compris les éléments dilutifs	2 838 645	2 748 250
Résultat net par action diluées	1,33	0,14

Note 5 – Autres informations

❖ Parties liées

Il n'existe pas de transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales du marché.

❖ Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 sont communiqués dans les annexes aux Comptes consolidés.

❖ Effectif

L'effectif moyen de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 374 salariés dont 287 cadres contre 332 salariés dont 253 cadres au 31 décembre 2018.

❖ Fiscalité latente

Il n'y a pas de fiscalité latente ou différée significative au 31 décembre 2019.

❖ Engagement hors bilan

○ Engagement de garantie assorti de sûretés réelles

En juillet 2014, 1000mercis a créé la SCI Châteaudun pour l'acquisition de l'immeuble où sont domiciliés les sièges sociaux de 1000mercis et de ses filiales françaises, sis 28 rue de Châteaudun 75009 Paris, dont elle détient 100 % capital social.

1000mercis a nanti les titres détenus dans la SCI Châteaudun et figurant à l'actif pour un montant de 15 005 000 € en garantie du remboursement de l'emprunt contracté par cette dernière, qui s'élève à 17 451 627 € au 31 décembre 2019.

○ Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197, PCG Art.531-2/9, Art.832-13)

Aucune provision pour engagement de retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2019. La convention collective des bureaux d'études techniques et ingénieurs conseils dont dépend la société ne prévoit pas d'indemnisation des départs à la retraite avant cinq ans d'ancienneté. L'engagement de 1000mercis au titre des indemnités de fin de carrière a été estimé à 677 554 € au 31 décembre 2019.

Le taux d'actualisation retenu est le taux IBOXX Corporates AA au 31 décembre 2019, soit 0,77%.

Compte tenu de l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés de la société, l'engagement en matière de médailles du travail est non significatif et n'a pas été comptabilisé dans les comptes annuels.

❖ Evènements post clôture

Le 1er janvier 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 1.012 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 290.228,40 euros à 290 329,60 euros.

Le 26 mars 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une réduction de capital par l'annulation de 280.879 actions propres portant le capital social de 290 329,60 euros à 262.241,70 euros.

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir un impact significatif au titre de l'exercice financier 2020. Il s'agit d'un évènement post clôture sans incidence sur les comptes au 31 décembre 2019.

A ce jour, le chiffrage de ces impacts ne peut être évalué avec suffisamment de précision. Tous les clients de 1000mercis SA sont impactés. Certains voient leur activité (Tourisme, Distribution, Restauration, eCommerce...) fortement diminuer ou s'arrêter, d'autres réduisent leurs dépenses et/ou gèlent leurs projets. Le principal préjudice financier causé par la crise porte sur le chiffre d'affaires. Ses effets sur l'exploitation et la trésorerie, significatifs, seront temporairement atténués par des mesures de chômage partiel

Depuis mi-février 2020, le Groupe a mis en place toutes les mesures de précautions nécessaires pour préserver la santé de nos équipes et assurer la poursuite de l'activité face à la pandémie du Covid-19. Notre savoir-faire technique a permis une grande efficacité dans la mise en œuvre des mesures de précautions dans tous les pays où nous opérons, tout en maintenant une qualité de service identique auprès de nos clients.

Pour prémunir 1000mercis SA face aux difficultés conjoncturelles, celui-ci a mis en œuvre un plan d'économie sur ses charges d'exploitation.

De même le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 mars 2020, a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle du 3 juin 2020 de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019.

Les dirigeants mandataires sociaux ont renoncé à la composante variable de leurs rémunérations au titre de l'exercice 2020.

❖ Tableau des filiales et des participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos
Filiales détenues à + de 50 %					
SAS OCITO 28 rue de Châteaudun 75009 PARIS	68 175	22 741 877	100%	20 012 608	709 704
SAS MATIRO 28 rue de Châteaudun 75009 PARIS	17 500	690 880	100%	4 697 622	80 907
SCI CHATEAUDUN 28 rue de Châteaudun 75009 PARIS	15 005 000	-2 509 832	100%	2 172 466	-232 803
1000mercis LTD 7 Portland Place Londres (Royaume-Uni)	1 175	1 408 834	100%	1 952 783	166 648
1000mercis INC 33 West 19th street 4th floor New York (USA)	1 780	-357 305	100%	2 446 226	659 643
Numberly DMCC Almas Tower, Jumeirah Lakes Towers Sheikh Zahed Road Dubai (Emirats Arabe)	12 140	1 874 438	100%	2 243 517	653 257
1000mercis Israel at: Wework Sarona 3 Aluf Kalman Magen ST. Tel Aviv (Israel)	257	-270 191	100%	0	-90 122
Numberly BV Reguliersgracht 41 1017 LK Amsterdam (Pays-bas)	100	886 453	100%	2 274 921	599 904
Numberly Marketing Interactif Inc. B915-1470 rue Peel Montréal Québec H3A1T1 (Canada)	6 850	-75 786	100%	158 964	-108 408
Numberly SRL Foro Buonaparte 68 CAP 20121 MILANO (Italie)	10 000	-17 825	100%	39	-105 280
Participations détenues entre 10% et 50 %					
Albatros Global Solutions Ltd 5/F, B2B Centre, 35 Connaught Rd Sheung Wan (Hong-Kong)	1 687 356	5 470 408	20%	19 459 815	3 350 917

Rapport de gestion 2019

1000MERCIS

Société anonyme au capital de 262.241,70 euros
Siège Social : 28 rue de Châteaudun – 75009 Paris
R.C.S. PARIS 429 621 311

RAPPORT DE GESTION (incluant le rapport de gestion du Groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) établi par le conseil d'administration et présenté à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société 1000mercis (la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue notamment avec les sociétés Ocito, 1000mercis Ltd, 1000mercis Inc, Matiro, SCI Châteaudun, Numberly DMCC, 1000Mercis Israël, Numberly BV, Numberly Marketing Interactif Inc., Numberly SRL, Numberly Inc et la participation dans le groupe Customer Experience Group Limited (le « **Groupe** ») durant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019 et clos le 31 décembre 2019, et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 47,481 M€ contre 45,759 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le Groupe 1000mercis a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 69,2 M€ contre 68,1 M€ au titre de l'exercice précédent.

L'activité du Groupe est répartie en trois secteurs principaux d'activité :

- La publicité interactive (a) ;
- Le marketing interactif (b) ;
- Le marketing mobile (c) ;

a) *La publicité interactive*

La publicité interactive a pour objectif d'accompagner les annonceurs dans leur stratégie de conquête de nouveaux clients et permet de mettre à la disposition desdits annonceurs une audience largement qualifiée et ciblée à laquelle ils peuvent diffuser leur message publicitaire.

Le segment comprend notamment la location de données dans le cadre du programme email Attitude, les offres de retargeting de conquête par email et les activités de trading en RTB (« Real-Time Bidding »).

Les recettes de publicité interactive proviennent notamment de la monétarisation de l'audience des sites des partenaires regroupés au sein du programme Email Attitude et des sites internet 1000mercis ainsi que des activités de trading en RTB.

Au titre de l'année 2019, la publicité interactive représentait 35% du chiffre d'affaires consolidé, contre 30% en 2018.

b) *Le marketing interactif*

Le marketing interactif a pour objectif d'accompagner les annonceurs dans leur stratégie de fidélisation clients et d'exploitation de leurs bases clients et prospects. Le marketing interactif permet de développer et de valoriser les bases de données historisées des annonceurs afin de maximiser le chiffre d'affaires généré. Cette activité consiste dans la collecte, le traitement et l'exploitation de données pour le compte de tiers, qu'il s'agisse de données nominatives ou de données non nominatives.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base de la réalisation de la prestation.

Au titre de l'année 2019, le marketing interactif représentait 34 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 40 % en 2018.

c) *Le marketing mobile*

Le Groupe est présent sur les segments clés du marketing Mobile (Internet Mobile, applications iPhone/iPad/Android, campagnes SMS, CRM Mobile).

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base de l'envoi des SMS et MMS, ou de la réalisation de la prestation, ou d'abonnement de frais de mises en place des campagnes publicitaires.

Au titre de l'année 2019, le marketing mobile représentait 31 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 30 % en 2018.

Evènements importants survenus lors de l'exercice et depuis la clôture de l'exercice

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 5 juin 2019, le Groupe a distribué 866.002,50 € de dividende, soit 0,30 € par action. Le dividende effectivement distribué du fait des actions propres est de 784.799,40 €.

Le 1^{er} janvier 2019, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 572 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 288.677,50 euros à 288.724,70 euros.

Le 1^{er} juillet 2019, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 15.037 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 288.724,70 euros à 290.228,40 euros.

Le 1er janvier 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une augmentation de capital par la création de 1.012 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1 euros, portant le capital social de 290.228,40 euros à 290 329,60 euros.

Le 26 mars 2020, le capital social de la Société a fait l'objet d'une réduction de capital par l'annulation de 280.879 actions propres portant le capital social de 290 329,60 euros à 262.241,70 euros.

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir un impact significatif au titre de l'exercice financier 2020. Il s'agit d'un évènement post clôture sans incidence sur les comptes au 31 décembre 2019.

A ce jour, le chiffrage de ces impacts ne peut être évalué avec suffisamment de précision. Tous les clients du Groupe sont impactés. Certains voient leur activité (Tourisme, Distribution, Restauration, eCommerce...) fortement diminuer ou s'arrêter, d'autres réduisent leurs dépenses et/ou gèlent leurs projets. Le principal préjudice financier causé par la crise porte sur le chiffre d'affaires. Ses effets sur l'exploitation et la trésorerie, significatifs, seront temporairement atténués par des mesures de chômage partiel

Depuis mi-février 2020, le Groupe a mis en place toutes les mesures de précautions nécessaires pour préserver la santé de nos équipes et assurer la poursuite de l'activité face à la pandémie du Covid-19. Notre savoir-faire technique a permis une grande efficacité dans la mise en œuvre des mesures de précautions dans tous les pays où nous opérons, tout en maintenant une qualité de service identique auprès de nos clients.

Pour prémunir le Groupe face aux difficultés conjoncturelles, celui-ci a mis en œuvre un plan d'économie sur ses charges d'exploitation.

De même le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 mars 2020, a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle du 3 juin 2020 de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019.

Les dirigeants mandataires sociaux ont renoncé à la composante variable de leurs rémunérations au titre de l'exercice 2020.

1.2 Progrès réalisés/difficultés rencontrées

1000Mercis a poursuivi en 2019 ses investissements technologiques et humains.

1.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La stratégie du Groupe s'articule autour de trois piliers stratégiques : l'innovation, la recherche et l'international.

1.4 Activité en matière de recherche et de développement

La Société a consacré 2,146 M€ au titre des dépenses de recherche et développement sur l'exercice. Sur l'exercice clos précédent, la Société avait consacré 1,190 M€ au titre des dépenses de recherche et développement.

1.5 Activité des principales filiales

a) *Ocito*

La Société détient 100 % du capital de la société Ocito, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 144 663.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Ocito a réalisé un chiffre d'affaires de 17,789 M€.

b) *1000Mercis Ltd*

La Société détient 100 % du capital de la société 1000Mercis Ltd, société anonyme de droit anglais dont le siège social est situé 7, Portland Place à Londres (Royaume Uni).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 1000mercis Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 1,266 M€.

c) *1000Mercis Inc.*

La Société détient 100 % du capital de la société 1000Mercis Inc, société de droit américain dont le siège social est situé 33 West 19th St - 4th Floor - New York NY 10011 (Etats-Unis).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 1000mercis Inc a réalisé un chiffre d'affaires de 2,147 M€.

d) *Matiro*

La Société détient 100 % du capital de la société Matiro, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 521 194 266.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Matiro a réalisé un chiffre d'affaires de 7.480 €.

e) *SCI Châteaudun*

La Société détient 100 % du capital de la société SCI Châteaudun, société civile immobilière dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 803 373 422. La SCI Châteaudun est fiscalement transparente et son résultat fiscal est donc intégré dans le résultat fiscal de 1000mercis.

f) Numberly DMCC

La Société détient 100% du capital de la société Numberly DMCC, société soumise au droit des Emirats Arabes Unis dont le siège social est situé Almas Tower, Jumeirah Lakes Towers - Sheikh Zahed Road Dubaï (Emirats Arabes Unis).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Numberly DMCC a réalisé un chiffre d'affaires de 2,250 M€.

h) 1000Mercis Israël

La Société détient 100% du capital de la société 1000Mercis Israël, société soumise au droit Israélien dont le siège social est situé 3, Aluf Kalman Magen ST. Tel Aviv (Israël).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 1000Mercis Israël n'a pas de chiffre d'affaires.

i) Numberly BV

La Société détient 100% du capital de la société Numberly BV, société soumise au droit des Pays-Bas dont le siège social est situé Reguliersgracht 41, 1017 LK Amsterdam (Pays-Bas).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Numberly BV a réalisé un chiffre d'affaires de 2,275 M€.

j) Numberly Marketing Interactif Inc.

La Société détient 100% du capital de la société Numberly Marketing Interactif Inc., société soumise au droit du Canada dont le siège social est situé B915-1470 rue Peel Montréal Québec H3A1T1 (Canada).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Numberly Marketing Interactif Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 69 298 €.

k) Numberly SRL

La Société détient 100% du capital de la société Numberly SRL, société soumise au droit italien dont le siège social est situé Foro Buonaparte 68 CAP 20121 Milano (Italie).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Numberly SRL a réalisé un chiffre d'affaires de 39 €.

l) Customer Experience Group Ltd

La Société détient 20% du capital de la société Customer Experience Group Ltd, société soumise au droit chinois dont le siège social est situé 5/F, B2B Centre, 35 Connaught Road West Sheung Wan (Hong Kong).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Customer Experience Group Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 19,460 M€.

1.6 Prise ou cession de participations

Il n'y a pas eu de cession de participations.

1.7 Opérations sur titres des mandataires sociaux, dirigeants, cadres de la Société¹

Il n'y a pas eu d'opérations sur titres au cours de l'exercice 2019.

1.8 Risques et incertitudes – risques de marché

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir un impact significatif au titre de l'exercice financier 2020.

A ce jour, le chiffrage de ces impacts ne peut être évalué avec suffisamment de précision. Tous les clients du Groupe sont impactés. Certains voient leur activité (Tourisme, Distribution, Restauration, eCommerce...) fortement diminuer ou s'arrêter, d'autres réduisent leurs dépenses et/ou gèlent leurs projets.

1.9 Risques de couverture – Risque de prix, de crédit de liquidité et de trésorerie

Aucun risque n'est à signaler.

2. RESULTAT - AFFECTATION

2.1 Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels sociaux et consolidés que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 47,481 M€ contre 45,759 M€ pour l'exercice précédent.

Le Groupe affiche au 31 décembre 2019 un chiffre d'affaires de 69,227 M€ contre 68,093 M€ pour l'exercice précédent.

¹ et toutes personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits (Art. R. 621-43-1 C. mon. fin).

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Société pour l'exercice ont atteint au total 50,281 M€ contre 44,103 M€ pour l'exercice précédent.

Le Groupe affiche au 31 décembre 2019 des charges d'exploitation de 69,345 M€ contre 64,546 M€ pour l'exercice précédent.

Charges de personnel

Le montant des traitements et salaires et charges sociales versés par la Société s'élève à 22,645 M€ contre 19,139 M€ pour l'exercice précédent.

Au niveau du Groupe, le montant des charges de personnel versées s'élève à 25,351 M€ contre 22,976 M€ pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 374 personnes (dont 288 cadres), contre 332 personnes (dont 253 cadres) au 31 décembre 2018.

L'effectif moyen salarié du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 427 personnes (dont 341 cadres), contre 384 personnes (dont 300 cadres) au 31 décembre 2018.

Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de la Société ressort pour l'exercice à -0,587 M€ contre 3,199 M€ pour l'exercice précédent.

Au niveau du Groupe, le résultat d'exploitation s'élève à 2,887 M€ au 31 décembre 2019 contre 5,971 M€ pour l'exercice précédent.

Le bénéfice

Le résultat courant avant impôts s'établit à - 198 383 € contre 3 781 613 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -7 689 €,
- d'un crédit d'impôt sur les bénéfices de 593 859 €,

l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un bénéfice de 387 787,23 € contre un bénéfice de 3 765 669,04 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 2,502 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 contre 4,239 M€ pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 387.787 €.

Par ailleurs, nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable s'élevant à 2,502 M€.

2.2 Situation d'endettement de la Société et du Groupe

La trésorerie active de la Société est passée de 4,230 M€ au 31 décembre 2018 à 3,827 M€ au 31 décembre 2019.

Les dettes financières (compte courants intragroupe) sont passées de 10,322 M€ au 31 décembre 2018 à 13,876 M€ au 31 décembre 2019.

La trésorerie active du Groupe est passée de 18,625 M€ au 31 décembre 2018 à 13,760 M€ au 31 décembre 2019.

Les dettes financières du Groupe sont passées de 19,230 M€ au 31 décembre 2018 à 17,727 M€ au 31 décembre 2019.

2.3 Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Nous vous communiquons ci-après le tableau tel que prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce, utilisé pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	459				1668	651					1191	
Montant total TTC des factures concernées	5 369 100€	666 927€	185 627 €	-7 564€	1 524 083 €	2 368 443€	13 587 166 €	2 506 266€	1 465 121€	843 778€	3 533 528€	8 348 693€
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	21%	3%	1%	0,0%	6%	10%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							27%	5%	3%	2%	7%	17%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total TTC] des factures exclues										369 061€		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 60 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours					<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 60 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours						

Conformément à la loi, les Commissaires aux Comptes de la Société vous présenteront, dans leur rapport à l'assemblée générale, leurs observations sur la sincérité et la concordance des informations mentionnées ci-avant avec les comptes annuels.

2.4 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	387.787,23 euros
Dotation à la réserve légale	0 euro
Bénéfice distribuable (y compris report à nouveau antérieur)	36.614.944,02 euros
Dividende par action	0 euros
Affectation au compte de report à nouveau	387.787 euros

Le compte « report à nouveau » s'élèverait ainsi, après affectation du résultat, à 36.614.944,02 euros

2.5 Dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Dividende par action	0,30 €	2 €	0,30 €
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	0,30 €	2 €	0,30 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	-	-	-

Il est également rappelé qu'en l'état actuel du droit, lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est imposable au prélèvement forfaitaire unique (« PFU ») au taux de 12,8% ou, sur option expresse et irrévocable applicable à l'intégralité des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application de PFU, à l'impôt sur le revenu au barème progressif. Le dividende est éligible à l'abattement prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, mais cet abattement n'est désormais applicable qu'en cas d'option du contribuable pour l'imposition selon le barème progressif.

2.6 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous rappelons que les comptes ne présentent pas de dépenses somptuaires non déductibles fiscalement correspondant à l'article 39-4 du CGI.

2.7 Tableau des résultats

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint en Annexe 1 du présent rapport.

3. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et qu'aucune convention entrant dans ce cadre ne s'est poursuivie.

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nom	Mandat
Yseulys Costes	Membre du Conseil d'administration de Kering SA
	Membre du Conseil de Surveillance d'Ocito
	Membre du Conseil d'administration de Seb SA
Thibaut Munier	N/A
Cécile Moulard	Gérante de « SIXIEME CONTINENT »
	Membre du Conseil d'administration de Solocal Group
	Membre du Conseil d'administration de Holding Incubatrice Internet
	Membre du Conseil de surveillance de Foncière INEA
	Membre du Conseil d'administration d'AXA France IARD
	Membre du Conseil d'administration d'AXA France Vie
Dominique Roux	Président de Bolloré Télécom

4.2 Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par chaque mandataire social :

Madame Yseulys COSTES : rémunération de 115.000 euros brut.

Monsieur Thibaut MUNIER : rémunération de 115.000 euros brut.

En outre, le Conseil d'administration a accordé à chacun d'entre eux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, un complément de rémunération fixé à un montant brut de 30.000 euros

En outre, les dirigeants mandataires sociaux ont renoncé à la composante variable de leurs rémunérations au titre de l'exercice 2020.

Madame Cécile MOULARD a reçu une rémunération de 11 400 euros.

Monsieur Dominique ROUX a reçu une rémunération de 6 400 euros.

4.3 Examen des mandats des administrateurs

Le mandat de Monsieur Dominique ROUX, en qualité d'administrateur, viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les mandats de Monsieur Thibaut MUNIER, Madame Cécile MOULARD, ainsi que celui de Madame Yseulys COSTES, en qualité d'administrateurs, viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4.4 Examen des mandats des commissaires aux comptes

Le mandat de la société Fiduciaire Saint Honoré en qualité de commissaire aux comptes titulaire, viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les mandats de la société BM&A en qualités de commissaire aux comptes titulaire, viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4.5 Conventions avec les dirigeants ou certains actionnaires

Nous vous précisons qu'aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et qu'aucune convention entrant dans ce cadre ne s'est poursuivie.

4.6 Délégations financières en cours de validité

Celles-ci sont listées dans le tableau récapitulatif figurant à l'Annexe 2 du présent rapport.

5. CAPITAL SOCIAL

5.1 Identité des titulaires de participations significatives et modifications intervenues en cours d'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en applications des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant :

a) plus des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote :

Néant

b) plus des dix-huit vingtièmes du capital ou des droits de vote :

6. Néant

a) plus des deux tiers du capital ou des droits de vote :

7. Néant

a) plus de la moitié du capital ou des droits de vote :

8. Néant

a) plus du tiers du capital ou des droits de vote :

9. Néant

a) plus du quart du capital ou des droits de vote :

Madame Yseulys Costes

Monsieur Thibaut Munier

b) plus du cinquième du capital ou des droits de vote :

10. Néant

a) Plus des trois vingtièmes du capital ou des droits de vote :

11. Néant

a) plus du dixième du capital ou des droits de vote :

Société Amiral gestion, 9 avenue Percier – 75008 Paris

b) plus du vingtième du capital ou des droits de vote :

12. Néant

5.2 Participation des salariés au capital

Nous vous indiquons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, qu'au dernier jour de l'exercice clos, le personnel de la Société (autres que les mandataires sociaux) possédait 94 265 actions de la Société, soit une participation de 3,25 % dans le capital de la Société.

5.3 Répartition du capital

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2019 :

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Fondateurs	1.221.221	42,08 %	62,19 %

Public	1.400.184	48,25 %	37,81 %
Autocontrôle	280.879	9,67 %	0%
Total	2.902.284	100 %	100 %

13. ACHAT D' ACTIONS PROPRES EN VUE DE LES ATTRIBUER AUX SALARIES

Conformément à l'article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune action n'a été achetée ou vendue au cours de l'exercice dans le cadre d'une attribution aux salariés par application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

14. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-37-4, du Code de commerce, est joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration. Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce, vous serez informés, dans un rapport complémentaire, des opérations réalisées au titre des délégations financières.

15. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Dans le cadre du plan Special Impact Player et du plan Impact Player adoptés par le conseil lors de sa réunion du 14 juin 2016 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 16 novembre 2015, sur les 82 970 actions ayant été attribuées gratuitement, 45 100 actions ont été annulées et 37 870 actions ont été attribuées définitivement.

En date du 31 décembre 2019, plus aucune action ne peut être acquise définitivement au titre du plan Impact Player et du plan Special Impact Player.

Dans le cadre du plan Special Impact Player 2 et du plan Impact Player 2 adoptés par le conseil lors de sa réunion du 8 juin 2017 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 16 novembre 2015, sur les 12 350 actions ayant été attribuées gratuitement, 4 920 actions ont été annulées, et 5 768 actions ont été attribuées définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2019, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Impact Player 2 s'élève à 1 672, et plus aucune action ne peut être acquise définitivement au titre du plan Special Impact Player 2.

Dans le cadre du plan Special Impact Player 3, du plan Impact Player 3 et du Plan Attractive New Player adoptés par le conseil lors de sa réunion du 27 septembre 2018 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018, sur les 51 010 actions ayant été attribuées gratuitement, et 400 ont été annulées. Ainsi en date du 31 décembre 2019, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Special Impact Player 3 s'élève à 2 360, à 46 250 dans le cadre du plan Special Impact Player 3, et à 2 000 dans le cadre du Plan Attractive New Player.

Dans le cadre du plan Special Impact Player 4, et du plan Impact Player 4 adoptés par le conseil lors de sa réunion du 4 octobre 2019 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018, sur les 3 500 actions ayant été attribuées gratuitement, aucune action n'a été annulée, et aucune action a été attribuée définitivement. Ainsi en date du 31 décembre 2019, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Special Impact Player 4 s'élève à 1 000, et à 3 000 dans le cadre du plan Impact Player 4.

Nbr d'action	Plan "IP"	Plan "SIP"	Plan "IP 2"	Plan "SIP 2"	Plan "IP 3"	Plan "SIP 3"	Plan "SIP 4"	Attractive new player	Total	
31 décembre 2017	5 000	62 583	800	8 700		-			77 083	
Attribution			2 400			46 250		2 000	50 650	
Exercice	4 180	20 755		3 084					28 019	
Annulation	248	6 033	280	300					6 861	
31 décembre 2018	572	35 795	2 920	5 316		46 250		2 000	92 853	
Attribution					2 760		3 500		6 260	
Exercice	572	12363	528	2146					15 609	
Annulation		23432	720	3170	400				27 722	
31 décembre 2019	-	-	0	1 672	-	2 360	46 250	3 500	2 000	55 782

16. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES BONS DE SOUSCRIPTIONS DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2013 de la Société a, dans sa dix-septième résolution, conféré sa compétence au conseil d'administration en vue d'émettre gratuitement, en une ou plusieurs tranches distinctes, un nombre maximum de 140.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 juin 2013 aux fins d'arrêter le présent plan d'attribution de BSPCE conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée.

Nombre maximal de BSPCE : 140.000 BSPCE répartis en deux tranches (BSPCE 1 et BSPCE 2).

Période de conservation :

- de 63 600 BSPCE 1 : trois (3) ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration ;
- de 64 200 BSPCE 2 : quatre (4) ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration ;
- période d'exercice : trois (3) ans à compter de l'expiration de la période de conservation ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performance ;
- nombre de BSPCE maximal pouvant être attribuées : 140.000 BSPCE, donnant droit à la souscription de 140.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- Prix d'exercice : 43 €

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 de la Société a, dans sa onzième résolution, conféré sa compétence au conseil d'administration en vue d'émettre gratuitement, en une ou plusieurs tranches distinctes, un nombre maximum de 80.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE 2014») au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Le conseil d'administration s'est réuni le 15 juillet 2014 aux fins de faire usage de cette délégation de compétence, arrêter le présent plan d'attribution de BSPCE conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée.

Nombre maximal de BSPCE : 80.000 BSPCE répartis en deux tranches (BSPCE Alpha et BSPCE Beta).

Période de conservation :

- de 17 710 BSPCE Alpha : trois (3) ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration;
- de 62 200 BSPCE Beta : trois (3) ans à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration ;
- période d'exercice : trois (3) ans à compter de l'expiration de la période de conservation ;
- conditions fixées pour l'attribution définitive des actions : condition de présence effective et conditions de performance ;
- nombre de BSPCE maximal pouvant être attribuées : 80.000 BSPCE, donnant droit à la souscription de 80.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale.
- Prix d'exercice : 47 €

en actions	Plan 1	Plan 2	Plan Alpha	Plan Bêta	Total
Solde au 31.12.2018	57 550	-	16 410	-	73 960
Attribution					-
Exercice					-
Annulation					-
Solde au 31.12.2019	57 550	-	16 410	-	73 960

17. *OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS*

L'assemblée générale n'a pas autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société.

18. *OBLIGATIONS DE CONSERVATION POUR LES DIRIGEANTS BENEFICIAIRES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS OU D' ACTIONS GRATUITES*

Aucun dirigeant n'est bénéficiaire d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

19. *OPERATIONS REALISEES EN VUE DE REGULARISER DES PARTICIPATIONS CROISEES*

Néant.

20. *OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS*

L'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2019, a autorisé le conseil d'administration à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois et s'est substituée à l'autorisation précédente.

Depuis le 9 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conformément à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 1er octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500.000 euros, en numéraire, a été affectée au compte de liquidité. A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 928.895,07 € et à des ventes d'actions propres pour 920.168,03 € au cours de l'année 2019, et possède au 31 décembre 2019

2 897 actions propres pour une valeur de 64 384 € et détient une créance de 59 309 € affectée au compte de liquidité.

Depuis le 15 janvier 2013, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions.

Ce contrat prévoit le rachat de ses actions dans la limite de 10% de son capital, conformément aux dispositions de l'article 225-209 du code de commerce. L'AMF ayant été dûment informée du programme de rachat, dans les formes prescrites par le règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003. Ce contrat a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2015, avec une somme de 600.000 euros, en espèces, affectée au compte de liquidité.

A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 7.497 K€. Depuis la mise en œuvre du contrat de rachat, aucune vente n'a été constatée.

Les actions propres ont été imputés sur les capitaux propres pour 7.561.508 €.

Ainsi, au cours de l'exercice 2019, les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société ont les caractéristiques suivantes :

- nombre d'actions achetées :	68 684 actions
- nombre d'actions vendues :	0 action
- cours moyen des achats et des ventes :	25,77 €
- montant des frais de négociation :	0 €
- nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31.12.2019 :	280 879 actions
- valeur évaluée des actions inscrites au nom de la Société au 31.12.2019 :	6 319 778 €
- valeur nominale des actions inscrites au nom de la Société au 31.12.2019 :	0,10 €

Au 31 décembre 2018, la Société possédait 214 843 actions propres pour une valeur de 5 742 261 €.

Au 31 décembre 2019, la Société possède 283 776 actions propres. Le conseil d'administration s'est réuni le 26 mars 2020 et a décidé l'annulation de 280.879 actions auto-détenues.

Les actions auto-détenues par la Société sont affectées aux finalités suivantes :

- contrat de liquidité : 2 897 actions ;
- autres finalités (en ce compris l'annulation des actions) : 280 879 actions.

Les actions auto-détenues par la Société n'ont pas, au cours de l'exercice 2019, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

* * *

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à

adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Chiffres en euros)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
--	------------	------------	------------	------------	------------

CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	311 904	311 904	311 904	288 668	290.228,40
Nbre des actions ordinaires existantes	3 119 044	3 119 044	3 119 044	2 886 675	2 902 284
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription	72 410	147 530	149 760	166 813	129 742

OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	34 646 983	38 870 553	40 755 821	45 759 521	47 481 327
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 031 582	7 288 989	6 504 646	3 781 613	(198 383)
Impôts sur les bénéfices	673 746	1 065 249	896 483	138 779	(593 859)

Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 160 363	4 896 189	4 436 356	3 765 669	387 787
Résultat distribué	935 713,20	857 596,80	5 717 312	866 002,50	0

RESULTAT PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	1,93	2,34	2,09	2,00	(0,07)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,33	1,57	1,42	1,30	0,13
Dividende distribué à chaque action	0,3	0,3	2,00	0,3	0

PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	234	244	261	332	374
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 776 568	9 804 449	10 710 449	13 203 908	15 545 022
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	4 020 152	4 467 736	4 854 194	5 934 997	7 099 494

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité

Objet	Assemblée générale	Durée	Plafond	Base légale	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée générale du 5 juin 2019 (8 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 5 août 2021	100.000 € Montant nominal des valeurs mobilières émises: 40.000.000 €	Articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91, L.228-92 et L. 228-93 du Code de commerce	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres au public des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée générale du 5 juin 2019 (9 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 5 août 2021	100.000 € Montant nominal des valeurs mobilières émises : 40.000.000 €	Articles L.225-129, L.225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L.228-91, L.228-92 et L. 228-93 du Code de commerce	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du CMF, des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée générale du 5 juin 2019 (10 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 5 août 2021	100.000 € Montant nominal des valeurs mobilières émises : 40.000.000 €	Articles L.225-129, L.225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L.228-91 et suivants du Code de commerce et L.411-2 du Code monétaire et financier	
Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titre à émettre dans la limite de 15% de l'émission	Assemblée générale du 5 juin 2019 (11 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 5 août 2021	15 % de l'émission initiale	Articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce	

Objet	Assemblée générale	Durée	Plafond	Base légale	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	Assemblée générale du 8 juin 2017 (15 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 8 août 2019	Montant nominal de l'ensemble des titres de créances émis : 40.000.000 €	Articles L. 225-129-2 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce	
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	Assemblée générale du 5 juin 2019 (13 ^{ème} résolution)	26 mois Expiration : 5 août 2021	100.000 €	Articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce	<p>Conseil d'Administration du 5 juin 2019 : augmentation de capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximal de 1.600 euros par incorporation d'une partie de la réserve en vue de la création des actions attribuées gratuitement aux salariés, et délégation au Président.</p> <p>Conseil d'Administration du 4 octobre 2019 : augmentation de capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximal de 150 euros par incorporation d'une partie de la réserve en vue de la création des actions attribuées gratuitement aux salariés, et délégation au Président.</p> <p>Augmentation de capital de 57,20 euros du 1^{er} janvier 2019 constatée par le Président en vue de l'attribution définitive d'un nombre total de 572 actions gratuites.</p> <p>Augmentation de capital de 1503,70 euros du 1^{er} juillet 2019 constatée par le Président en vue de l'attribution définitive</p>

Objet	Assemblée générale	Durée	Plafond	Base légale	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
					d'un nombre total de 15.037 actions gratuites.
Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales	Assemblée générale du 6 juin 2018 (13 ^{ème} résolution)	38 mois Expiration : 6 août 2021	10 % du capital	Articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce	Conseil d'administration du 4 octobre 2019 : examen et arrêté du plan Impact Player 4, et du plan Special Impact Player 4. 4.860 actions gratuites ont été attribuées gratuitement pendant l'exercice 2019
Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions	Assemblée générale du 5 juin 2019 (6 ^{ème} résolution)	18 mois Expiration : 5 janvier 2021	10 % du capital	Article L. 225-209 du Code de commerce	La Société détient 280 879 actions propres au 31 décembre 2019
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie de rachat et d'annulation d'actions	Assemblée générale du 5 juin 2019 (14 ^{ème} résolution)	12 mois Expiration : 5 juin 2020	Montant nominal maximum de la réduction de capital : 50.000 euros	Article L. 225-207 du Code de commerce	
Autorisation à conférer au conseil d'administration afin de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	Assemblée générale du 5 juin 2019 (7 ^{ème} résolution)	18 mois Expiration : 5 janvier 2021	10% du capital par périodes de 24 mois	L. 225-209 du Code de commerce	

Rapports des Commissaires aux comptes

Document d'information pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital de
1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré
230, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Société à responsabilité limitée au capital de
38 112 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

1000MERCIS

Société anonyme au capital de 262 241,70 €

28, rue de Châteaudun
75009 Paris

=====

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

=====

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 1000MERCIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

La note 5.1 « Chiffre d'affaires » expose les faits générateurs et les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires par activité. Dans le cadre de notre appréciation des règles comptables appliquées par votre groupe, nous nous sommes assurés de leur caractère approprié et de leur correcte application.

La note 4.2 « Immobilisations incorporelles et corporelles » expose les critères d'activation des coûts de développement et les règles d'amortissement appliquées aux actifs utilisés. Nous nous sommes assurés du caractère approprié des règles et conditions énoncées et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 7 mai 2020

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré



Nadine Galataud

Commissaires aux comptes
Membres de la compagnie régionale de Paris

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital
de 1 200 000 €

Membre de la compagnie régionale de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré
230, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Société à responsabilité limitée au capital de
38 112 €

Membre de la compagnie régionale de Paris

1000MERCIS

Société anonyme au capital de 262 241,70 €

28, rue de Châteaudun
75009 Paris

=====

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

=====

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 1000MERCIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe relatif aux immobilisations financières de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs à la comptabilisation et à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de leur caractère approprié et de leur correcte application.

Le paragraphe relatif à la reconnaissance du chiffre d'affaires de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose les faits générateurs et les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires par activité. Dans le cadre de notre appréciation des règles comptables appliquées par votre groupe, nous nous sommes assurés de leur caractère approprié et de leur correcte application.

Le paragraphe relatif aux immobilisations incorporelles de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose les critères d'activation des coûts de développement et les règles d'amortissement appliquées aux actifs utilisés. Nous nous sommes assurés du caractère approprié des règles et conditions énoncées et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 mai 2020

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré



Nadine Galataud

Commissaires aux comptes
Membres de la compagnie régionale de Paris

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré
230, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

S.A.R.L. au capital de 38 112 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

1000MERCIS

Société anonyme au capital de 262 241,70 €

28, rue de Châteaudun
75009 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 7 mai 2020

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré



Nadine Galataud

Commissaires aux comptes
Membres de la compagnie régionale de Paris

1000MERCIS

31 décembre 2019

